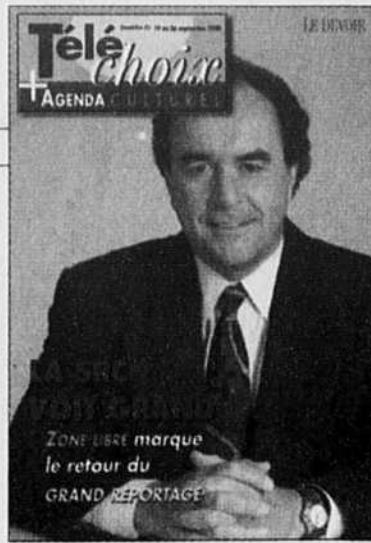


LE DEVOIR



VOL. LXXXIX - N° 212 MONTREAL, LES SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 1998 5 CAHIERS - 1,95\$ + TAXES = 2,25\$

LIVRES

Le premier roman de Raymond Cloutier, page D 1



LES ARTS

Danièle Desnoyers, ou la danse comme passage, page B 1

POLITIQUE

Beaudoin promet une politique des musées, page A 7



FORMES

Quand l'informatique transforme le design, page D 12

PERSPECTIVES

Autre pays, autres mœurs

Autre pays, autres mœurs. Au moment où l'Amérique accable le président Clinton pour son amour du cigare et des jolies femmes, la France, elle, se penche sur les mensonges d'un autre président.

L'énorme biographie de François Mitterrand (1080 pages!) que publie ces jours-ci l'écrivain et journaliste Jean Lacouture est en effet l'occasion de mesurer le précipice qui sépare deux cultures politiques, deux façons de voir le sexe dans la vie des personnages publics. Mais aussi deux façons de considérer le mensonge en politique.

Jamais l'écart n'aura été si grand entre un catholicisme janséniste qui ne craint pas l'affabulation et une foi protestante qui condamne l'infidélité et le mensonge.

Depuis une semaine, les Français jettent sur le rapport Starr le même œil rieur que sur les comprimés de Viagra, autre invention américaine qui vient d'arriver en pharmacie.

A la radio et à la télévision, comme dans le métro, personne ne peut s'empêcher d'y aller d'un jeu de mots ou d'une plaisanterie facile sur ce pauvre Clinton qu'on imagine mijotant dans la marmite des intégristes. L'événement du jeudi n'y va pas par quatre chemins. Il reproduit l'affiche censurée du film *Larry Flint* de Milos Forman. On y voit un homme crucifié sur le sexe d'une

femme. Jésus y a été remplacé par un Clinton repentant. Mieux, l'hebdomadaire n'hésite pas à amalgamer Clinton, Sacco et Vanzetti, la prohibition des années 30 et les enquêtes du sénateur McCarthy. Aucun qualificatif n'est assez fort. Bref, l'Amérique est folle! *Le Nouvel Observateur* n'est pas en reste; il parle ni plus ni moins que d'un «retour à l'Inquisition». Et pour l'éditorialiste Jean Daniel, le «procès en sorcellerie» n'est pas une figure de style.

Rarement souligne-t-on que le président américain s'est parjuré devant un grand jury. Ou qu'il s'est enfermé dans une logique à tout le moins discutable. Car, ce dont les Français rient, ce n'est pas seulement de la pudibonderie protestante, mais aussi de la vision qu'ont les Américains de la politique et des hommes qui la pratiquent.

Et pour cause. François Mitterrand n'a pas fait qu'accepter les caresses d'une stagiaire de 21 ans, il a eu de nombreuses maîtresses, dont une lui a donné un enfant, Mazarine Pingeot. L'affaire n'a pas ému la capitale. On sent même parfois une admiration réelle pour le coureur de jupons. L'entourage de Mitterrand et de nombreux journalistes ont gardé le silence pendant des années. Non seulement sur la vie privée du président — ce qui est louable — mais aussi sur la façon dont il utilisait les fonds publics à ses fins. Il n'y eut guère que l'iconoclaste Jean-Edern Hallier pour briser le silence.

Jusqu'à tout récemment, en France, un président qui faisait vivre ou voyager sa maîtresse aux frais de l'Etat ne soulevait pas l'indignation. La dilapidation des fonds publics à cet usage n'émeut personne et ne provoque pas d'enquêtes. Les maîtresses de François Mitterrand et les voyages qu'elles ont faits avec lui pourraient pourtant remplir des dizaines de rapports Starr et congestionner Internet pendant des jours.

Mais écoutez plutôt ce que confiait Jean Lacouture à *L'Express*. «C'est un fait qu'il leur a consacré beaucoup d'heures [à ses maîtresses], prises sur la chose publique, et, à cet égard, cela pourrait être critiquable. Personnellement, cela ne me choque pas. J'aime ceux qui mordent la vie à pleines dents. Je suis assez français moyen pour cela.» Un sondage réalisé en France donnerait certainement à Clinton plus que les 60 % d'opinions favorables qu'il recueille en ce moment aux Etats-Unis.

On sait aussi que François Mitterrand a menti pendant des années sur son passé vichyste. Son séjour dans l'extrême droite est pourtant démontré hors de tout doute. Autre mensonge sur le cancer qui le rongea depuis des années. Ses proches estiment qu'il fut toujours en possession de ses moyens, sauf la dernière année. N'empêche que le président avait promis lors de son élection d'être transparent sur ces questions.

Jean Lacouture admet que Mitterrand a accepté de se tremper les mains «dans le cambouis». Mais il affirme à sa décharge que «le droit de mentir est l'apanage de l'homme d'Etat». Une affirmation qu'il nuance tout de même, en ajoutant que François Mitterrand avait épuisé son «crédit de mensonges».

Le philosophe Umberto Eco voyait récemment dans la guerre entre Macintosh et IBM quelques relents du vieux combat entre catholiques et protestants. Nul doute que les Français préfèrent le Mac.

Les producteurs de porcs se préparent à un long siège



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Ce cochon qui joue les hors-la-loi sur l'autoroute Jean-Lesage a pris toutes ses précautions pour éviter de se faire mettre à l'amende par les policiers et s'affiche comme un VIP... pour Very Important Pork? 150 de ces bêtes roses se sont installées au milieu de la voie publique hier pour un séjour qui s'annonce long. Le ministre Guy Julien refuse de négocier tant que le blocus ne prendra pas fin.

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

L'e siège des producteurs de porcs du Québec pourrait être long, très long. Hier, ils ont débarqué aux premières lueurs du jour sur un tronçon de l'autoroute Jean-Lesage avec leurs tracteurs, leurs remorques remplies de bottes de foin... et leurs cochons. Plus exactement, une centaine de truies qui, après quelques heures à renifler leur nouveau territoire délimité par un enclos électrifié, se prélassaient déjà au soleil sous le regard amusé — ou courroucé — des automobilistes qui circulaient de l'autre côté du terre-plein.

Les producteurs de porcs ont choisi ce moyen draconien pour porter leur cause à l'attention de la population et aussi dans l'espoir d'amener le ministre de l'Agriculture, Guy Julien, à leur venir en aide. Mais celui-ci a clairement fait savoir qu'il n'était pas question de négocier tant que le siège de l'autoroute 20 durera. «On est ici le temps que ça peut durer», a lancé le président du syndicat de la région de Nicolet, Jean-Guy Vincent. Déjà, en milieu de matinée, les organisateurs de la manifestation annonçaient qu'ils avaient des renforts jusqu'à lundi pour tenir le fort.

La circulation a été détournée sur une longueur de deux kilomètres à partir de la sortie 191, à hauteur de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, près de Drummondville. La circulation se fait en contresens sur la voie en direction ouest, ce qui a occasionné jusqu'à une heure de retard hier pour les automobilistes. La Sûreté du Québec dit encadrer la manifestation pour assurer la sécurité de tous mais ne prévoit pas intervenir rapidement pour déloger les producteurs, une telle action

VOIR PAGE A 12: PORCS

■ **Les producteurs de porcs vivent les hauts et les bas de la mondialisation: page A 5**
■ **L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon: page A 10**

Feu vert à l'humiliation de Clinton: la bande vidéo sera diffusée

L'e Congrès américain a donné son feu vert hier à la diffusion télévisée du témoignage de Bill Clinton sur ses frasques sexuelles dans l'affaire Lewinsky — une humiliation de taille pour un président qui s'accroche au pouvoir malgré le risque de destitution. L'enregistrement vidéo effectué le mois dernier lorsque M. Clinton a témoigné devant un «grand jury» (chambre de mise en accusation), convoqué par le procureur Kenneth Starr, sera rendu public lundi, selon une source proche de la commission judiciaire de la Chambre des représentants. La Maison-Blanche a sévèrement critiqué la décision.

Nos informations, page A 8

Bourque cafouille

Le maire de Montréal s'empêtré dans le dossier des vignettes

ÉRIC DESROSIERS
KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

L'e maire sortant Pierre Bourque s'est empêtré hier dans des déclarations sur l'épineux dossier des vignettes VIP qui ont semé la panique à l'hôtel de ville, où une enquête est menée depuis six mois.

Devant l'imprudence d'un politicien en pleine campagne électorale, les fonctionnaires ont forcé M. Bourque à rebrousser chemin. Mais voilà, l'orchestration de cette volte-face politique a donné lieu à un concert de portes qui claquent et à des fuites dans les escaliers dignes du théâtre de boulevard.

Tout a commencé alors que Pierre Bourque se déclarait prêt à dévoiler en après-midi les conclusions de l'enquête ainsi que les sanctions sévères imposées aux employés fautifs lors d'un débat radiophonique où il affrontait ses adversaires à la mairie de Montréal. Or, si la manœuvre électorale a déstabilisé les adversaires sur le coup, elle a vite rattrapé M. Bourque.

«C'est un réseau qui existait depuis fort longtemps et qui était autant à la police qu'à la Ville. [...] On va agir cet après-midi. [...] L'enquête était presque terminée quand certains ont averti les médias, pensant s'en sauver. On a toute la preuve. On va la dévoiler cet après-midi. [...] Vous

VOIR PAGE A 12: BOURQUE

L'école secondaire Bialik préserve les traditions



Classes à part

L'e Devoir termine aujourd'hui sa série sur des établissements scolaires qui, s'ils font rarement les manchettes, n'en occupent pas moins une place particulière dans le monde de l'éducation. À l'école secondaire Bialik, on veut perpétuer la culture juive mais aussi assurer aux élèves le meilleur avenir possible dans le Québec d'aujourd'hui. Marie-Claude Ducas raconte.

Nos informations, page A 3

Plamondon au pinacle

Avec Notre-Dame de Paris, l'auteur de Starmania a gagné son pari

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

D'ans la loge de Bruno Pelletier, Luc Plamondon est fébrile. Il court d'un artiste à l'autre en cette veille de l'avant-première de l'opéra rock *Notre-Dame de Paris* au Palais des congrès. Pendant qu'on règle les dernières invitations, il vient tout juste d'apprendre que *Belle*, le titre phare du disque sorti l'hiver dernier, est numéro un au palmarès français. Quant à l'album, il se classe deuxième, juste derrière celui de... Céline Dion.

«La semaine prochaine, on sera premier», lance celui qu'attendent chaque soir à l'entrée des artistes quelques midinettes en quête d'autographes. Malgré ses airs fanfarons, Luc Plamondon cache mal sa satisfaction.

Son pari est déjà gagné, dit-il sans fausse modestie. Avec 170 000 billets vendus à Paris et 30 000 à

Montréal, *Notre-Dame de Paris* fait déjà ses frais. L'auteur de *Starmania* s'est bien promis cette fois de ne pas attendre dix ans pour faire un succès de sa nouvelle création.

D'ailleurs, rien ne lui échappe. Pas le moindre petit détail. Dans le restaurant du Palais, il cherche Daniel Lavoie pour lui remettre une phrase qu'il vient d'ajouter entre deux tableaux.

Il y a cinq semaines, tout était pourtant au point. Mais, à 24 heures de la levée de rideau, le metteur en scène, Gilles Maheu, a remis en question les éclairages et plusieurs enchaînements. Alors, il faut «recoudre les morceaux».

Mais d'où vient cet engouement soudain pour les héros romantiques du XIX^e siècle? Pendant que Luc Plamondon et Richard Cocciante offrent aux Parisiens une adaptation de Victor Hugo,



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Luc Plamondon triomphe. Son spectacle Notre-Dame de Paris a été chaleureusement accueilli par le public parisien.

VOIR PAGE A 12: PLAMONDON

MÉTÉO

Montréal
Ensoleillé avec passages nuageux.
Max: 24 Min: 12

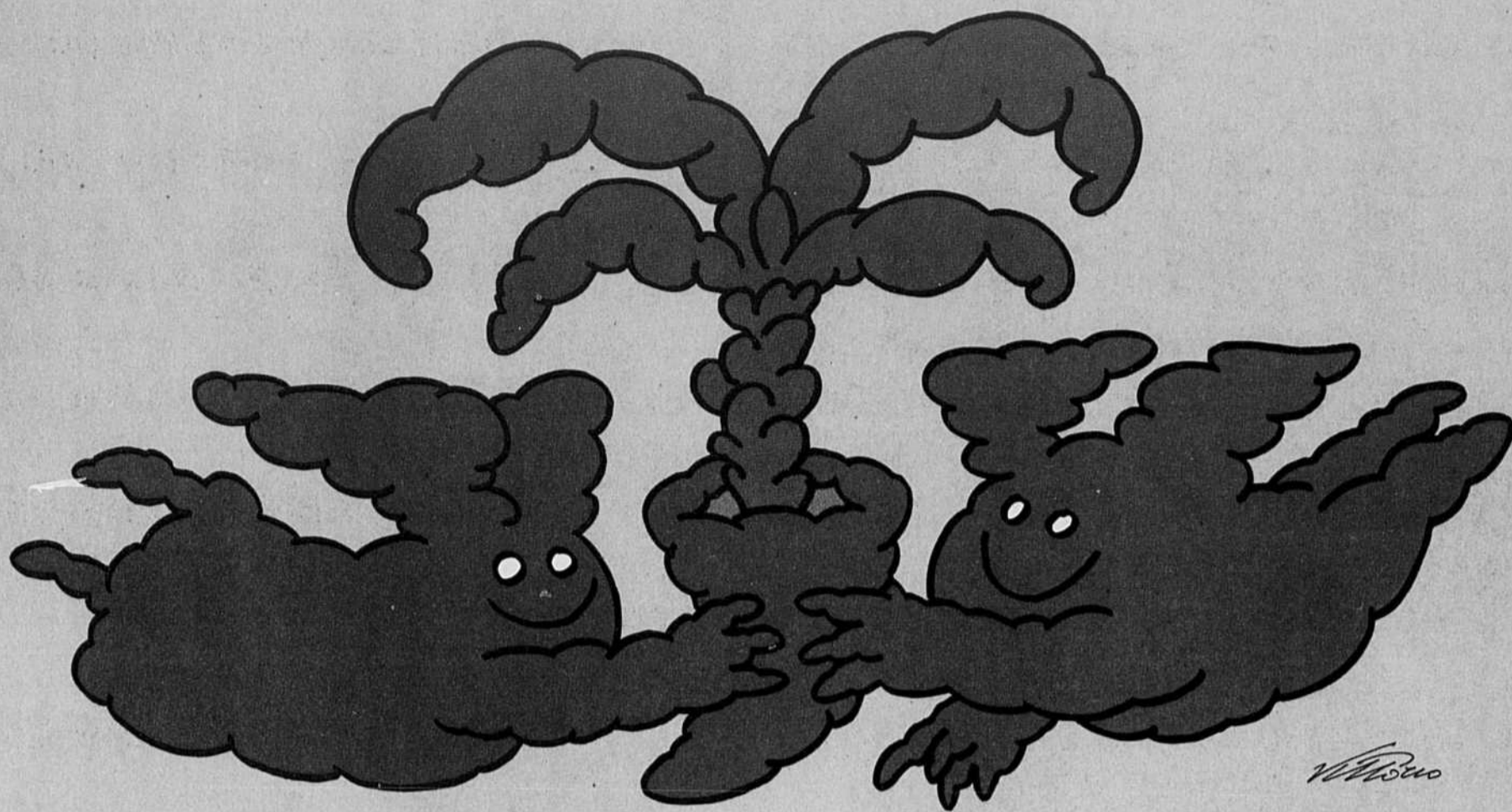
Québec
Nuageux avec éclaircies.
Max: 18 Min: 9
Détails, page C 2

INDEX

Annonces C 10 Livres D 1
Les Arts B 1 Le monde A 8
Avis publics C 9 Les sports C 12
Bourse C 8 Montréal A 3
Économie C 1 Mots croisés C 9
Éditorial A 10 Politique A 6

www.ledevoir.com





MILLE FOIS PLUS CHALEUREUX

OBTENEZ LE DOUBLE, LE TRIPLE OU LE QUADRUPLE DES MILLES AÉROPLAN^{MD}
OU JUSQU'À 60 000 MILLES-BONIS

Depuis le 1^{er} septembre et jusqu'au 30 novembre 1998, chaque vol simple admissible effectué avec Air Canada, un transporteur Liaison Air Canada^{MD} ou avec l'un des transporteurs Star Alliance^{MC} vous permet d'obtenir le double, le triple ou le quadruple du millage Aéroplan^{MD} ou encore, 15 000 milles-bonis Aéroplan pour chaque tranche de 6 vols simples. Super!

Vous obtenez toujours la meilleure offre.

1 à 5 vols simples admissibles et obtenez

LE DOUBLE DES MILLES AÉROPLAN SUR TOUS LES VOLS

6 vols simples admissibles et obtenez

15 000 MILLES-BONIS AÉROPLAN OU LE DOUBLE DES MILLES SUR TOUS LES VOLS

7 à 11 vols simples admissibles et obtenez

15 000 MILLES-BONIS AÉROPLAN OU LE TRIPLE DES MILLES SUR TOUS LES VOLS

12 vols simples admissibles et obtenez

30 000 MILLES-BONIS AÉROPLAN OU LE TRIPLE DES MILLES SUR TOUS LES VOLS

13 à 17 vols simples admissibles et obtenez

30 000 MILLES-BONIS AÉROPLAN OU LE QUADRUPLE DES MILLES SUR TOUS LES VOLS

18 à 19 vols simples admissibles et obtenez

45 000 MILLES-BONIS AÉROPLAN OU LE QUADRUPLE DES MILLES SUR TOUS LES VOLS

20 vols simples admissibles et obtenez

**45 000 MILLES-BONIS AÉROPLAN OU LE QUADRUPLE DES MILLES SUR TOUS LES VOLS
PLUS 2 BILLETS EN SERVICE HOSPITALITE^{MD} VERS LA DESTINATION SOLEIL
DE VOTRE CHOIX***

21 à 23 vols simples admissibles et obtenez

45 000 MILLES-BONIS AÉROPLAN OU LE QUADRUPLE DES MILLES SUR TOUS LES VOLS

24 vols simples admissibles ou plus et obtenez

60 000 MILLES-BONIS AÉROPLAN OU LE QUADRUPLE DES MILLES SUR TOUS LES VOLS

En plus du **triple des milles admissibles** pour votre statut Aéroplan que vous obtenez déjà pour tous les vols admissibles** effectués du 14 au 30 septembre 1998.

AIR CANADA 
airAlliance airBC airNova airOntario



Lufthansa



THAI



UNITED AIRLINES



VARIG

Un vol admissible équivaut à un segment de vol simple effectué par Air Canada, les transporteurs Liaison Air Canada (incluant NWT Air) ou un des membres Star Alliance (United Airlines, Lufthansa, SAS, THAI ou Varig) réservé, acheté et effectué dans les classes de tarif suivantes: J, C, S, Y, M, B, H, V, (sur Air Canada ou les transporteurs Liaison Air Canada), F, C, D, H, B, L, (sur Lufthansa), C, S, M, B, V, G, Q, (sur SAS), P, F, C, Y, B, M, (sur United Airlines), F, C, Y, M, H, (sur Varig), P, J, Y, M, O, (sur Thai) durant la période promotionnelle, soit entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre 1998 inclusivement, et qui est admissible à l'accumulation de millage Aéroplan. Pour être admissible à cette offre, vous devez être un membre Aéroplan au moment du voyage. Pour vous inscrire, communiquez avec Air Canada. Les milles-bonis accumulés et les certificats de primes-voyages obtenus seront comptabilisés uniquement à la fin de la période promotionnelle et les milles-bonis figureront sur votre relevé Aéroplan de janvier 1999. Les billets en service Hospitalité seront émis sous forme de certificats de primes-voyages.

*Les certificats de primes-voyages peuvent être échangés contre des voyages effectués par Air Canada ou les transporteurs Liaison Air Canada entre le Canada ou les États-Unis continentaux et les Bahamas, les Bermudes, les Caraïbes ou Hawaï en classe économique. Les certificats de primes-voyages seront automatiquement envoyés en janvier 1999. Les périodes d'interdiction pour les vols effectués avec une prime-voyage s'appliquent.

Toutes les conditions Aéroplan concernant la réclamation des primes-voyages doivent être respectées. Les certificats de primes-voyages sont valides pendant un an après leur date d'émission. Ces primes promotionnelles ne peuvent être échangées contre des milles Aéroplan. D'autres conditions peuvent s'appliquer. Veuillez communiquer avec Air Canada.

** Un vol admissible équivaut à un segment de vol simple effectué par Air Canada ou un des transporteurs Liaison Air Canada, avec un billet acheté, admissible à l'accumulation de milles Aéroplan (excluant les primes-voyages).

^{MD}Aéroplan, Liaison Air Canada et service Hospitalité sont des marques déposées d'Air Canada.

^{MC}Star Alliance est une marque déposée d'Air Canada, Lufthansa, Scandinavian Airlines System, Thai Airways International, United Airlines et Varig Brasil.

LE DEVOIR

MONTREAL

Le choix du nouveau chef de police a fait l'unanimité

Michel Sarrazin a entrepris hier son mandat en respectant l'héritage de ses prédécesseurs

Lors de son assermentation hier, le nouveau chef de la police à Montréal, Michel Sarrazin, s'est fait le défenseur de l'héritage de ses prédécesseurs. Outre la police de quartier, qu'il entend mener à maturité, le huitième directeur du SPCUM a annoncé son intention de ne pas céder un pouce en ce qui a trait aux suites de l'affaire Barnabé... du moins jusqu'à un avis contraire des tribunaux. De leur côté, le ministre québécois de la Sécurité publique et la présidente de la Communauté urbaine de Montréal ont fait tout leur possible pour dissiper le moindre doute sur l'impartialité du processus qui a mené à sa nomination.

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Michel Sarrazin, 48 ans, a prêté serment hier à l'hôtel Reine-Elizabeth à titre de huitième directeur du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM). Le nouveau chef de police s'est fixé comme principal objectif de consolider la réforme de la police de quartier, engagée par ses prédécesseurs, l'ancien chef Jacques Duchesneau et son remplaçant intérimaire, Claude Rochon. Sa fidélité à leur héritage s'étendra également à leur gestion de l'affaire Barnabé, notamment en ce qui a trait à la suspension de deux agents impliqués, du moins tant et aussi longtemps que les tribunaux ne l'inviteront pas à agir autrement.

Présents à la cérémonie, le ministre québécois de la Sécurité publique, Pierre Bélanger, ainsi que la présidente

de la CUM, Vera Danyluk, se sont défendus d'avoir été l'un la source, l'autre la victime de pressions visant à miner la candidature de Claude Rochon à ce poste. Le choix du nouveau chef s'est fait «au terme d'un processus rigoureux», a assuré Mme Danyluk, «en toute indépendance» et à l'unanimité des membres du comité de sélection et de l'exécutif de la CUM. Le rôle du ministre Bélanger a été limité, a-t-elle dit, à «estampiller» («rubber stamp») la recommandation de la CUM.

L'estampilleur en question a confirmé cette version des faits. Dans son allocution, le ministre a tenu à souligner le «professionnalisme irréprochable» de Claude Rochon, constatant que la position de directeur intérimaire avait été, à certains égards, bien ingrate pour lui.

Au moment de remettre à Michel Sarrazin les pouvoirs qu'il détenait depuis le départ pour la vie politique municipale de Jacques Duchesneau, en mars dernier, le principal

intéressé, de son côté, a déclaré que comme Édith Piaf, il ne regretterait rien. L'assermentation de son «successeur et ami» coïncidait avec son départ du SPCUM, après 32 ans de carrière, pour le secteur privé.

Longtemps perçu comme le candidat favori pour prendre la relève de Jacques Duchesneau, celui qui a assuré son intérim pendant cinq mois avait tenu tête au ministre Bélanger qui avait exigé qu'il renverse la décision de son prédécesseur de réduire la suspension de deux policiers impliqués dans le passage à tabac de Richard Barnabé en échange de jours de congé accumulés. Son entêtement a forcé le ministre à déposer, à la fin mai, une requête en Cour supérieure visant à obliger le chef de police à se conformer.

Appuyé par la présidente de la CUM, le nouveau chef du SPCUM a déclaré qu'il maintiendrait la même position ferme que son prédécesseur. La décision du chef Duchesneau a été prise en comité de direction, a expliqué M. Sarrazin, où il siégeait lui-même. Elle respectait les règles et la pratique dans le monde policier québécois. Elle ne sera pas modifiée, à moins que la cour en décide autrement.

Le ministre n'a pas semblé s'offusquer de cette position. La question en jeu devant la Cour supérieure dépasse désormais le seul cas en cause, a-t-il affirmé. Il s'agit de voir quel poids doit avoir une décision de la Commission à la déontologie policière.

Membre du SPCUM depuis 1970, Michel Sarrazin oc-

cupait la fonction de directeur adjoint depuis mars 1998. Associé de près à l'établissement de la police de quartier, il a déclaré avoir l'intention de l'amener à maturité. Maintenant que la structure est en place, a-t-il déclaré, «il lui reste maintenant à vivre au quotidien [...]». Elle doit trouver sa respiration naturelle.

Pour ce faire, le nouveau chef entend établir un partenariat avec les associations et les syndicats, mais aussi avec les élus. Constatant que la police «est l'une des institutions les plus observées et parmi les moins bien comprises», il déclare avoir l'intention d'assurer une transparence irréprochable à tous les niveaux.

Ouvert à l'idée d'une plus grande intégration de l'action des différents corps policiers, il a toutefois rappelé que le SPCUM devait rester le maître d'œuvre à Montréal. Faisant sienne l'opinion de Claude Rochon, il s'est montré insistant sur l'importance de séparer à ce chapitre les services de renseignement des autres services spécialisés pour réduire les risques de corruption.

Il s'est dit soucieux qu'un accord interviene sur un partage plus équitable des coûts pour certains services assurés par le SPCUM et offerts gratuitement par la SQ ailleurs au Québec. Il a aussi révélé envisager une forme de facturation de certains services de sécurité rendus notamment à des organismes à but lucratif, donnant l'exemple des spectacles rock «qui obligent souvent la présence de 100 ou 200 policiers».

L'école secondaire juive Bialik

Quatre langues, une culture

Le Devoir termine aujourd'hui sa série sur des établissements scolaires qui, s'ils font rarement les manchettes, n'en occupent pas moins une place particulière dans le monde de l'éducation. À l'école secondaire Bialik, on veut perpétuer la culture juive mais aussi assurer aux élèves le meilleur avenir possible dans le Québec d'aujourd'hui.

MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

Ce sera congé, lundi et mardi prochains, à l'école secondaire Bialik, de Côte-Saint-Luc: on fête Rosh Hashchana, le Nouvel An juif. Congé aussi la semaine suivante, les mardi 29 et mercredi 30 septembre, pour Yom Kippour, période de pénitence et de recueillement. En tout, au cours de l'année scolaire, une dizaine de congés soulignent ainsi des fêtes religieuses. «Nous donnons quand même les 180 jours de cours requis par le ministère de l'Éducation!», s'empresse de préciser Elaine Wiesenenthal, vice-directrice et responsable des programmes académiques. Pour y arriver, on raccourcit les vacances de février, on réduit le nombre de journées pédagogiques et, au besoin, on ouvre à certains autres jours fériés.

Il en est ainsi des 22 écoles primaires et secondaires juives qui, à Montréal, font partie d'un réseau unique en son genre. «Toutes les écoles de la communauté juive sont là, des écoles hassidiques très religieuses jusqu'à celles qui s'adressent à une clientèle plus séculaire», dit Félix Mélou, directeur général de l'Association des écoles juives de Montréal. C'est assez unique au monde: d'habitude, même à l'intérieur des communautés juives, tout est séparé...

Environ 7000 élèves fréquentent une de ces écoles sur les quelque 14 000 jeunes d'âge scolaire de la communauté juive de Montréal. Les autres sont dans des écoles privées anglophones et, surtout, dans les écoles publiques des commissions scolaires anglophones.

Dès 1903, les juifs ont en effet été exclus, au Québec, des écoles catholiques francophones. Considérés comme des protestants pour les besoins de la Loi provinciale sur l'instruction publique, ils ont donc convergé vers les écoles anglophones. Même là, ils n'étaient pas traités sur le même pied que les protestants: ils n'avaient pas le droit de voter aux élections scolaires ni d'accéder à des postes d'administrateur. Mais les écoles juives ont surtout été créées pour répondre à un besoin toujours important dans la communauté: préserver la culture et les traditions. «C'est quelque chose qui nous préoccupe tous, que l'on soit religieux ou non», explique Félix Mélou. C'est

la raison d'être de ces écoles, la raison pour laquelle les parents y envoient leurs enfants.

L'école Bialik, par exemple, rejoint une clientèle qui n'est pas forcément très pratiquante. Bialik est, en fait, un des «campus» des écoles juives Populaire et Peretz, une entité qui comprend aussi deux écoles primaires. Populaire et Peretz ont été créées en 1913 par des immigrants d'Europe centrale préoccupés par le besoin de préserver les traditions

juives, mais aussi de promouvoir des idéaux d'égalité sociale. Bialik n'en réserve pas moins une dizaine de périodes de classe par semaine à l'enseignement de l'hébreu, aux études bibliques et à l'histoire

juive. «Toutes les écoles reflètent aussi un enracinement au sein du territoire où l'on se trouve», ajoute Félix Mélou. Ici, c'est quasiment en français... La communauté est quand même anglophone à 80 %.

Comme la plupart des écoles juives fondées à Montréal à travers les années, Populaire et Peretz sont des écoles anglophones. On y donne cependant, comme dans toutes les écoles juives, 14 heures de cours de français et d'immersion française, en vertu d'une entente conclue à la fin des années 1970 avec le gouvernement provincial. «Nous l'avons fait pour nous conformer à la loi 101», dit Edmond Elbaz, directeur des études françaises et chargé des relations avec le gouvernement, mais aussi pour nous adapter à notre clientèle, qui s'est mise à changer un peu avec l'arrivée des premières vagues d'immigrants juifs séfarades. Les juifs séfarades, originaires de pays du Maghreb (Maroc, Tunisie), sont surtout arrivés à Montréal à partir des années 1960. Mais au moins 75 % des quelque 100 000 juifs montréalais sont issus de



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

À l'école Bialik, où l'anglais est la première langue d'enseignement, les élèves apprennent aussi le français, l'hébreu et le yiddish.

familles de tradition ashkénaze, immigrées d'Europe centrale, surtout après la Deuxième Guerre mondiale. Les écoles Populaire et Peretz ont cependant perdu, après l'adoption de la loi 101, la clientèle de la plupart des juifs séfarades, qui sont franco-

phones. L'enseignement du français, souligne cependant Edmond Elbaz, reste plus important que jamais pour les parents. «Ils nous interrogent tous là-dessus», raconte-t-il. Combien d'heures de français? Est-ce un enseignement de qualité? Mon enfant sera-t-il vraiment bilingue en sortant d'ici? Aura-t-il accès aux collèges et universités en français? Ils prennent cela très au sérieux. C'est normal, ils veulent que leurs enfants restent ici! Il y a vraiment eu, ces dernières années, un

éclatement des familles.

Tout comme l'ensemble de la communauté anglophone, la communauté juive a en effet été affectée par l'exode qui, année après année, a entraîné ailleurs en Amérique du Nord plusieurs milliers de ses membres, souvent jeunes, instruits et compétents. Une tendance dont, à l'école secondaire Bialik, on anticipe déjà le contrecoup. «Il y a déjà une baisse de clientèle au primaire», dit Edmond Elbaz. Dans les années 70 et 80, beaucoup de jeunes adultes sont partis vers Toronto, Ottawa, San Francisco ou ailleurs. Leurs enfants, évidemment, ne sont plus ici... Et maintenant, en plus, des écoles privées anglophones telles Saint George, Selwyn House ou Lower Canada College viennent pêcher dans nos eaux. Auparavant, elles recrutaient peu de juifs.

Mais elles font face, elles aussi, à des baisses de population.

Les écoles de l'Association des écoles juives de Montréal, sont, elles aussi, des écoles privées. Mais des écoles qui, d'une certaine façon, appartiennent à la communauté. «On ne refuse l'accès à aucun élève», dit Edmond Elbaz. Comme beaucoup d'écoles membres de cette association, Populaire et Peretz ont une fondation qui fournit des bourses aux familles qui en ont besoin. Et, dans le budget de la Fédération CJA, l'organisme philanthropique de la communauté juive, deux millions de dollars vont chaque année au financement des écoles. «Contrairement à ce que l'on croit souvent, nos écoles ne sont pas élitistes, ni réservées aux riches», dit Félix Mélou. Pour 40 % des élèves, la fa-

mille ne paie pas la totalité des frais de scolarité.

Les élèves interrogés au hasard dans les corridors de l'école Bialik n'en viennent pas moins en bonne partie des secteurs plutôt aisés que sont Hampstead, Côte-Saint-Luc et Westmount. Les écoles juives Populaire et Peretz, qui avaient vu le jour aux abords du boulevard Saint-Laurent, ont d'ailleurs suivi leur clientèle et ont maintenant pignon sur rue dans l'ouest de la ville. Bialik rappelle cependant ses origines en enseignant à tous ses élèves (en plus de l'anglais, du français et de l'hébreu) quatre heures par semaine de yiddish, qui a longtemps été la troisième langue en importance à Montréal. «Nous sommes une école quadrilingue!», souligne Hanna Eliashiu, directrice du département d'études juives. C'est unique dans le monde juif.

Quant aux élèves, ils ont, comme ceux qui devaient étudier le latin autrefois, des réactions variées face à l'étude de cette langue à peu près inutile dans la vie courante — même s'il existe toujours, à Montréal, un théâtre yiddish. «Je trouve quand même intéressant d'étudier tout ce qui a trait à la culture juive», dit Debbie Heilpern, élève de secondaire 2, de Côte-Saint-Luc, qui a déjà comme projet d'aller étudier à McGill pour pratiquer la médecine, peut-être aux États-Unis. L'étude du français — elle est parfaite bilingue — est cependant plus importante. «Ma meilleure amie est francophone, dit-elle. Et c'est important de savoir le français si je veux travailler ici... Ou encore en France.»

◆ ◆ ◆ Dans le cadre de la rubrique «Classes à part», Le Devoir continuera, au cours de l'année, à tracer à l'occasion des portraits d'écoles. Les suggestions par télécopieur, au (514) 985-3360, ou par courrier électronique, à redaction@ledevoir.com, sont les bienvenues.

Un avocat efficace pour faire bouger les choses

FRANÇOIS GENDRON
Ph.D.

(514) 282-7772

Pour avoir le bon avocat de votre côté

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe

Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières

Avis est donné que la liste des immeubles qui seront vendus par le greffier, pour non-paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations

immobilières à la Ville de Montréal, a été publiée dans le journal Le Devoir, le mercredi 16 septembre 1998.

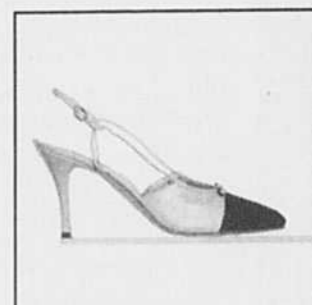
La vente de ces immeubles aura lieu le lundi 30 novembre 1998 à 10 h, dans le hall de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

Montréal, le 19 septembre 1998

Le greffier,
M^{re} Léon Laberge

RENÉ MANCINI

PARIS



EN EXCLUSIVITÉ
CHEZ

SERGE & RÉAL

1359, AVENUE GREENE, WESTMOUNT

(514) 933-3600

• LES ACTUALITÉS •

Direction des programmes à la SRC

Claire Samson succède à Charles Ohayon

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

La direction des programmes de Radio-Canada n'a pas été orpheline longtemps: la société d'État a annoncé hier que Claire Samson occupera ce poste dès la semaine prochaine, en remplacement de Charles Ohayon qui vient de démissionner dans la plus grande des controverses.

Mme Samson occupera le poste de directrice générale des programmes «par intérim», un intérim qui durera au moins jusqu'en janvier prochain.

Visiblement, tant du côté de Radio-Canada que de celui de Claire Samson, on se donne le temps de voir venir avant d'officialiser ou non la nomination.

Non seulement Claire Samson est-elle une femme très connue et très respectée dans le milieu de la télévision, mais elle connaît très bien Radio-Canada. Elle a occupé plusieurs postes administratifs à Radio-Canada et à TVA comme directrice générale des communications.

De 1995 à 1997, Claire Samson avait quitté Radio-Canada pour devenir vice-présidente exécutive de TQS, un poste qui, dans les faits, s'apparentait à celui de présidente. Elle a quitté TQS lorsque la chaîne a été vendue à Quebecor en 1997.

Par ailleurs, la vie de Mme Samson avait pris un tour dramatique l'année dernière lorsqu'elle a été victime d'un accident cérébrovasculaire grave. Elle était revenue brièvement au travail deux ou trois mois cet hiver, dans une filiale du cabinet National, pour décider de se consacrer plutôt à sa convalescence cet été. C'est ce qui explique pourquoi elle était actuellement disponible pour prendre si rapidement la relève de Charles Ohayon. Mme Sam-

son se dit pleinement rétablie et elle était revenue doucement cet automne à Radio-Canada pour travailler sur les projets de canaux spécialisés.

«Je connais très bien les exigences de rigueur et de professionnalisme à Radio-Canada, a-t-elle expliqué au Devoir. Radio-Canada doit présenter une programmation de grande qualité qui réponde aux attentes du plus vaste auditoire possible.»

Claire Samson entre en fonction dans un contexte difficile puisque le précédent directeur général des programmes, Charles Ohayon, démissionnait la semaine dernière après qu'il a été dévoilé sur la place publique sa liaison avec l'actionnaire d'une importante maison de production privée.

«J'entre en fonction dans un contexte émotif difficile. Ce n'est pas le contexte idéal», a déclaré Mme Samson.

Invitée à commenter cette affaire, Claire Samson a ajouté que «je comprends le fait que les employés de Radio-Canada doivent être au-dessus de tout soupçon. Mais au-delà des règles, les gens ont aussi des qualités personnelles. Je n'ai jamais douté de la rigueur de M. Ohayon, même s'il pouvait techniquement être en situation de conflit d'intérêts. Je suis convaincue qu'il n'a posé aucun geste malhonnête, et je trouve triste que l'industrie soit privée d'un homme de cette qualité.»

Mme Samson, qui ne manque pas d'humour, a ajouté que «dans mon cas, il n'y a pas d'inquiétude à avoir: mon mari est dans les cabanes à jardin!».

Maintenant que la rentrée télévisuelle est amorcée, Claire Samson aura à gérer les programmes sur une base quotidienne. «On commence déjà à se pencher sur la saison estivale et sur les projets de développements à plus long terme», a-t-elle conclu.

Samson a déjà occupé plusieurs fonctions administratives à Radio-Canada et TVA

Création du conseil d'administration de la Grande Bibliothèque du Québec

Une bibliothèque à vocation nationale

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Le gouvernement du Québec a annoncé hier la composition du conseil d'administration de la Grande Bibliothèque du Québec, lequel, outre sa présidente, Lise Bissonnette, accueille des personnalités de divers milieux, chacun ayant plus d'une corde à son arc.

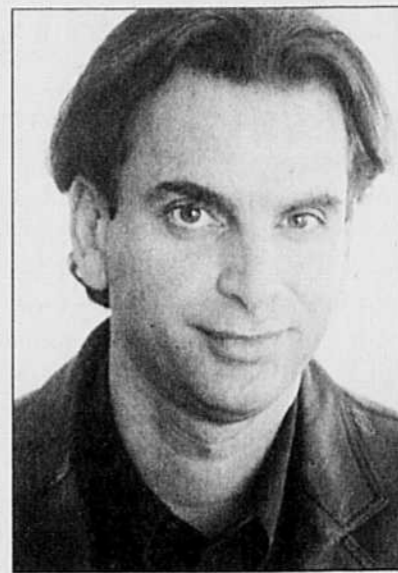
Le conseil des ministres a entériné cette semaine la nomination des six membres choisis par le gouvernement du Québec, outre la présidente-directrice générale. Il s'agit de Lise Cloutier, conseillère pédagogique à la Commission scolaire de Montréal et anciennement présidente de la Magnétothèque, Daniel Langlois, président de Softimage, Irene F. Whittome, artiste, professeure titulaire à l'université Concordia et récipiendaire du prix Borduas 1998, Réjean Savard, professeur à l'École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal, Oleg Stanek, professeur de mathématiques à l'Université du Québec à Rimouski, directeur du Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional

de l'est du Québec, et enfin de Jacques Desautels, écrivain, doyen de la faculté des lettres de l'Université Laval.

«C'est un conseil d'administration dont je suis très contente, parce qu'il représente fort bien tous les milieux nécessaires pour une bibliothèque à vocation nationale», a expliqué Lise Bissonnette, que le hasard a fait passer par les bureaux du Devoir hier, les employés de la boîte s'étant réunis pour souligner son récent départ.

Outre les milieux anglophone et allophone, les secteurs des nouvelles technologies, de la bibliothéconomie, de la littérature et de l'éducation ainsi que les intérêts des régions, de la capitale et de Montréal, bien sûr, sont représentés, s'est réjouie Mme Bissonnette.

En vertu de la Loi sur la Grande Bibliothèque du Québec (GBQ), le conseil d'administration est aussi composé de deux personnes nommées par la Ville de Montréal, de deux usagers, du président de la Bibliothèque nationale du Québec — Philippe Sauvageau, actuellement en poste, quittera ses fonctions au cours de l'automne — et du bibliothécaire



Daniel Langlois, président de Softimage.

en chef de la Ville de Montréal, Jacques Panneton.

Les membres usagers du conseil ne seront pas nommés avant la mise en opération de la GBQ, et on attendra la fin des élections municipales

avant de choisir les deux membres de la Ville de Montréal.

La première réunion du conseil, le 28 septembre prochain, coïncidera avec l'inauguration des nouveaux locaux du siège social de l'institution, coin Saint-Denis et Sherbrooke, en plein cœur du Quartier latin. Notons que les membres du conseil sont nommés pour cinq ans et ne sont pas rémunérés.

Par ailleurs, on ne sait toujours pas quelle sera la nature du concours d'architecture qui mènera à la construction de la Grande Bibliothèque et, plus spécifiquement, s'il sera national ou international.

«C'est une grande question, qui n'est pas tranchée, a affirmé hier le ministre de la Culture et des Communications, Louise Beaudoin, de passage à Joliette pour le congrès annuel de la Société des musées québécois. J'étudie la chose, parce que je sais qu'il y a beaucoup de complexité dans une décision comme celle-là, et je dois en discuter moi-même avec le conseil d'administration qui doit me faire une recommandation.» La ministre a également précisé que cette question doit être à l'ordre du jour de la première réunion du conseil.

Victime d'un malaise cardiaque

Claude Dubois est dans un état satisfaisant

PRESSE CANADIENNE

À l'endemain du malaise cardiaque dont il a été victime, le chanteur Claude Dubois se trouvait toujours au campus Saint-Luc du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), hier, son état étant jugé «satisfaisant et stable» par le personnel médical de l'endroit.

«M. Dubois est toujours sous observation, et au début de la semaine prochaine, il subira de nouveaux examens», a fait savoir le CHUM, en matinée, par voie de communiqué.

L'établissement de santé montréalais a indiqué qu'à la suggestion de l'artiste et de son médecin traitant, aucun autre bulletin de santé ne serait transmis au cours des prochains jours, «à moins qu'il n'y ait des éléments nouveaux d'information».

Claude Dubois, âgé de 51 ans, a été victime d'un léger malaise cardiaque, jeudi vers 18h15, quelque trois heures avant de monter sur scène au Cabaret du Casino de Montréal, sur l'île Notre-Dame, où il avait entrepris la veille une série de représentations de son spectacle *Touchez Dubois*.

M. Dubois, dont l'infarctus était de type dit évolutif, a été transporté d'urgence au campus Saint-Luc du CHUM, où il est arrivé vers 19h15. Il y a reçu les soins que réclamaient sa condition, avant d'y passer la nuit sous observation.

Entre-temps, de nombreux proches de la vedette s'étaient rendus sur place. Son épouse, Louise Marleau, qui jouait jeudi soir dans la pièce *Le Libertin* au Théâtre de la Ville, à Longueuil, avait immédiatement été prévenue.

Hier, M. Dubois, pour lequel il s'agissait d'un premier malaise du

genre, a tenu à remercier les employés du Casino de Montréal, les ambulanciers de même que l'équipe médicale du campus Saint-Luc du CHUM. La célérité des soins reçus à la suite de son malaise fait en effet en sorte qu'il n'aura pas besoin de se soumettre à une intervention chirurgicale, et surtout qu'il n'en subira aucune séquelle.

Néanmoins, il devra s'accorder une longue période de repos, a indiqué Benjamin Phaneuf, directeur de la société Productions Phaneuf et responsable de la gérance de l'artiste.

As-tu peur des hauteurs?

Es-tu exigeante envers toi-même? As-tu le goût du dépassement, de la réussite? As-tu le goût d'aller toujours plus loin, toujours plus haut? Si oui, le Saint-Nom-de-Marie est pour toi!

Sur les hauteurs du Mont-Royal, dans le décor enchanteur d'un terrain idyllique, au cœur de l'animation culturelle de Montréal, dans la ville d'Outremont, le Saint-Nom-de-Marie t'attend!

Depuis 95 ans, le Saint-Nom-de-Marie est tout au haut de la liste des meilleurs institutions d'enseignement secondaire du Québec. A vrai dire, nous nous plaignons bien dans les hauteurs. Comme toi.

Plus qu'une instruction de qualité... une véritable formation générale.

- Programme enrichi du ministère de l'Éducation et programme d'éducation internationale
- Laboratoire d'informatique, Internet, bibliothèque informatisée
- Option musique à l'École Vincent-d'Indy
- Utilisation des équipements du Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM)
- Enrichissement culturel au contact d'élèves venant de pays étrangers
- Enseignement de l'espagnol

Cours secondaire complet, en externat et en pensionnat, pour jeunes filles seulement

SAINT-NOM-DE-MARIE

628, chemin de la Côte Sainte-Catherine, Outremont (Québec) H2V 2C5
Téléphone: (514) 735-5261 poste 3045 • Télécopieur: (514) 735-5266
Site web: www.psnm.qc.ca • Courriel électronique: admission@psnm.qc.ca

Examens d'admission
Samedi, 24 octobre de 9h à 12h
Samedi, 7 novembre de 9h à 12h

Portes ouvertes
Dimanche, 18 octobre de 14h à 17h

DÉCORATION

VENTE DE TAPIS

- 1- TAPIS de première qualité
- 2- Sous-tapis de première qualité
- 3- Installation professionnelle

3 pour 1 à seulement

1895\$ v.c. ou **210\$** p.c.

Surplus d'inventaire **TAPIS MOQUETTE CARPETTE -50%**

TAPIS DÉCOR & DESIGN

1090 av. Laurier Ouest (coin Querbes)
Outremont, (514) 274-1090
3645, boul. St-Joseph E. (coin 16^e Avenue)
Montréal, (514) 729-0891

L'atelier des Compagnons

1269, Van Horne, Outremont
tél.: 277-5772
prop.: Maxime Basilières et Eric Lapointe
Ouvert 7 jours/sem.

Reproductions, meubles d'époque, couleurs exceptionnelles

Rabais de 10 % sur mobilier de salle à manger

Accessoires décoratifs

Brébeuf

Portes ouvertes
Les 7 et 8 octobre 1998 de 16h à 19h

COURS SECONDAIRE

Pour garçons de la 1^{re} à la 4^e secondaire, mixte en 5^e secondaire

Examens d'admission pour la 1^{re} secondaire
Les 7 et 14 novembre 1998, à 9h

Résidence
Pour garçons de la 1^{re} à la 5^e secondaire et pour filles en 5^e secondaire

Programme sportif varié et performant
13 sports au xchoix et un programme de sports d'élite qui regroupe 230 élèves

Collège Jean-de-Brébeuf
3200, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal
(514) 342-9342, poste 231
Télécopieur: (514) 342-2676
Internet: brebeuf.qc.ca

Le Collège Jean-de-Brébeuf offre aussi le cours collégial.

LES ACTUALITÉS

Attente de près d'un an pour une chirurgie d'un jour

Les noms de 2500 enfants poireautent sur une liste d'attente

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Dans la seule région de Montréal, plus de 2500 enfants, dont plusieurs souffrent d'otite chronique, font les frais des listes d'attente interminables en oto-rhino-laryngologie, où il faut maintenant poireauter de huit à douze mois avant d'obtenir une chirurgie d'un jour.

Hier, l'association des spécialistes en oto-rhino-laryngologie (ORL) du Québec a mis le poing sur la table pour dénoncer cette situation qui ne cesse de se dégrader depuis la fermeture de plusieurs hôpitaux dans la région de Montréal.

«Quand je dis aux parents que la liste d'attente est de plus d'un an, ils sont découragés. Ils ne comprennent pas pourquoi le premier ministre affirme que les listes d'attente ont diminué au Québec. Tout ce que je peux leur dire, c'est: appelez le ministre», s'impatiente le Dr Christian Ahmarani, chef du service d'ORL à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, où près de 1000 enfants sont en attente d'une intervention.

En fait, la situation est la même dans les trois grands centres, l'hôpital Sainte-Justine, l'hôpital de Montréal pour enfants malades et l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, où se pratique la chirurgie ORL pédiatrique à Montréal. L'attente pour la chirurgie d'un jour y oscille entre huit et douze mois pour les chirurgies les plus courantes comme l'insertion de drains pour les otites chroniques et l'ablation des adénoïdes ou des amygdales.

Selon le Dr Ahmarani, cette situation découle directement de la fermeture, en 1996, de l'hôpital Gouin-Rosemont, un petit hôpital de l'est de la ville où près de 2000 enfants étaient opérés chaque année par des chirurgiens de Maisonneuve-Rosemont. En plus, la décision du ministre Jean Rochon, annoncée en juin, d'investir 25 millions pour donner la priorité aux chirurgies cardiaques, orthopédiques et

ophthalmologique pour sabrer dans des listes d'attente désastreuses a ralenti d'autant le rythme des opérations pour d'autres types de chirurgies.

«En croyant régler des problèmes, on en a créé d'autres. Depuis le mois de juin, le temps opératoire est encore moins grand pour les enfants. En fait, de cette façon, on ne règle pas les problèmes, on ne fait que les déplacer», déplore-t-il.

En raison du manque de disponibilités opératoires, on ne dispose plus en ORL que de 11 salles d'opération par mois à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, ce qui a gonflé la liste d'attente à un an. À Sainte-Justine, c'est plutôt le manque d'anesthésistes — un autre départ vient d'être annoncé — qui fait croître les listes qu'on avait réussi à faire fondre depuis deux ou trois ans. Les listes d'attente en ORL, qui comptaient 750 noms en mai dernier, en dénombrent aujourd'hui plus de 850 et ne pourront que grossir au cours des trois à six prochains mois, estime le Dr Jean Charest, directeur adjoint des services professionnels à Sainte-Justine.

Même si ces chirurgies ORL sont considérées «non urgentes», les délais imposés aux enfants ne sont pas sans conséquence, selon le Dr Ahmarani. Les enfants atteints d'otite chronique présentent souvent des problèmes de surdités, pouvant entraîner des retards dans l'apprentissage de la langue ou des retards scolaires. Ces délais obligent aussi les petits patients à être abonnés aux antibiotiques, souvent plus de 12 fois par année, et peuvent entraîner des complications comme les méningites. La résistance croissante aux antibiotiques de base entraîne d'ailleurs le recours à des médicaments de plus en plus coûteux.

«Ce qu'il faut comprendre, c'est que ces enfants ont déjà été traités à répétition et sont passés à travers tout le système, souligne le Dr Ahmarani. S'ils sont rendus au stade de la chirurgie, c'est parce que leur problème persiste depuis déjà plusieurs mois.»

Industrie du porc

Hauts et bas de la mondialisation

Surproduction et crise économique ont désarçonné les producteurs

Les producteurs de porc vivent la mondialisation avec ses hauts et ses bas. La situation semble critique.

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Les producteurs de porc ont depuis longtemps dû vivre avec les hauts et les creux d'une industrie cyclique qui n'a pas, pour stabiliser la production, un système de contingentement comme cela existe chez les producteurs laitiers et ovins. Quand la demande et le prix du porc augmentent, les producteurs se font plus nombreux et investissent dans l'agrandissement de leurs installations jusqu'au jour où il y a trop de porc sur le marché et que les prix se remettent à baisser. Alors arrive la crise, qui, pour certains, peut même prendre l'allure de la faillite.

On voit cette fois encore un tel creux cyclique, dont l'ampleur cependant est sérieusement accentuée par des phénomènes qui dépassent totalement le champ d'intervention des producteurs eux-mêmes et des gouvernements. En ce domaine comme en d'autres, la mondialisation fait désormais partie de la réalité. Les producteurs de porc québécois sont en compétition directe avec leurs confrères des États-Unis, du Danemark et

même de Russie. Quand les Japonais achètent moins de porc du Québec parce qu'ils vivent une crise financière et peuvent d'ailleurs en obtenir à meilleur prix des Américains et des Russes, cela devient un problème.

La mondialisation a aussi eu un impact sur les politiques financières des gouvernements, plus particulièrement dans le secteur agricole depuis les dernières négociations du GATT et son remplacement par l'Organisation mondiale du commerce. L'agriculture fait désormais partie du commerce international, de plus en plus soumis à certaines réglementations.

Le secteur agricole ayant été très épaulé financièrement par les gouvernements, cette pression mondiale et le resserrement budgétaire devenu nécessaire pour éliminer les déficits ont nécessairement rejoint les producteurs porcins qui, au Québec, ont bénéficié depuis plusieurs années d'un programme d'assurance stabilisation. Toutefois, celui-ci a subi des coupes importantes, d'environ 70 %. La Fédération des producteurs de porc affirme que depuis 1992, le programme de sécurité du revenu agricole a été amputé de près de 100 millions et que la dernière coupe a été de trop.

Évidemment, la surproduction mondiale, la crise économique internationale et les compressions dans les programmes ont un effet conjugué auquel

les producteurs n'ont pas été habitués. Néanmoins, la baisse sans précédent de la valeur du dollar est arrivée au bon moment et a permis à l'industrie québécoise d'augmenter ses ventes en Australie et en Europe de l'Est. Il y a donc encore un certain équilibre, mais la situation est critique pour plusieurs producteurs. L'industrie en général, ce qui comprend les transformateurs, n'en demeure pas moins préoccupée par les conséquences que la situation actuelle peut avoir pour l'avenir.

Si une réaction en chaîne de faillites devait survenir, on détruirait alors une industrie qui s'est construite depuis une quinzaine d'années d'une manière plutôt impressionnante, comme on le constate en regardant des statistiques récentes. De 1994 à 1997, l'industrie porcine québécoise a augmenté sa production de 18 % pour un total de 5,7 millions de porcs; la valeur à la ferme a progressé de 53 % pour atteindre 969 millions; la valeur des exportations a augmenté de 96 % pour générer 545 millions en revenus; les emplois directs et indirects ont fait un bond de 20 %, ce qui les a portés à 29 000; enfin, les retombées économiques pour le Québec se sont accrues de 53 % en passant de 2,4 à 3,7 milliards.

Les producteurs de porc sont désormais conscients qu'ils représentent une force économique, d'autant plus incontournable que le gouvernement

du Québec mise sur le secteur agricole et agroalimentaire pour créer 15 000 emplois d'ici 2005, pour investir 7,5 milliards et doubler le volume des exportations, qui atteindraient alors quatre milliards de dollars. Ce sont là les engagements pris en mars dernier à la conférence présidée par le premier ministre Lucien Bouchard et à laquelle participaient les producteurs de porc.

Clément Pouliot, président de la Fédération des producteurs de porc, n'a pas manqué de rappeler cela, hier, sur l'autoroute 20. De toute évidence, les producteurs de porc, qui, en plus de leur propre expérience, peuvent compter sur l'expertise de l'Union des producteurs agricoles en matière d'organisation et de pression sur les gouvernements, ont décidé de monter la barre dans cette épreuve de force.

Mais déjà, en février dernier, dans un feuillet envoyé à ses membres, la fédération lançait un mot d'ordre: «L'assurance-stabilisation: l'heure est à la mobilisation.» M. Pouliot disait alors ce qu'il répète maintenant: «La production traverse la pire crise financière de son histoire. Cette situation est imputable à la vision étroite du ministre québécois de l'Agriculture. Le vent de libéralisme qui prévaut en faveur du désengagement de l'État met en péril toute l'industrie porcine québécoise, reconnue pour son dynamisme et son efficacité.»

Comité de conciliation contre l'expulsion de 100 familles de Chiliens

M^{gr} Turcotte se serait retiré

LE DEVOIR

Le cardinal-archevêque de Montréal, Jean-Claude Turcotte, aurait décidé de se retirer d'un comité de conciliation visant à éviter l'expulsion du Canada de plus de 100 familles de Chiliens. En début de soirée, hier, le porte-parole de l'archevêché pour l'office d'action sociale, Brian McDonough, n'avait pas encore confirmé au *Devoir* le retrait de M^{gr} Turcotte d'un dossier

où il agissait en liaison avec le président de la CSN, Gérald Larose. Ce dernier a, le 10 septembre, lancé un appel au ministre québécois des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, André Boisclair, afin d'accélérer le processus de sélection de ces Chiliens en s'appuyant sur des raisons humanitaires et vsur l'intégration au sein de la société québécoise. À la ministre fédérale de la Citoyenneté, Lucienne Robillard, le président de la CSN

demandait de décréter un moratoire sur les expulsions.

Vers 18h hier, à proximité de l'église Saint-Jean de la Croix (angle Saint-Zotique et Saint-Laurent), plusieurs familles qui avaient décidé d'occuper le temple — geste perçu comme solution de dernier recours pour obtenir la résidence permanente — vivaient des moments d'angoisse. L'un des occupants disait craindre que le curé Denis Prescott ne s'approprie à faire évacuer les lieux et il

s'appuyait sur le sort des enfants.

Le comité de soutien auquel participent le cardinal Turcotte et le président Larose est entré en scène après une grève de la faim qui avait duré 38 jours, en février et mars. Si la décision du cardinal de se retirer du dossier est confirmée, il est à craindre que toute la rigueur administrative jouera et qu'il y aura détention de Chiliens non autorisés à séjourner au pays, puis expulsion dans les semaines qui viennent.

McGill

La faculté de musique de l'Université McGill présente

PROF. DR. SC. TECHN.
Jörg Sennheiser
Président du conseil
SENNHEISER electronic GmbH & Co. KG
D-30 900 Wedemark, Allemagne
Professor, Université technique de Hanovre

Microphones for the Age of Multi Media

Mardi, 22 septembre, 1998
18 h 30, Une réception suivra à 20 h

Salle Poilack, Faculté de Musique
Université McGill, 555 Sherbrooke ouest
Montréal (Québec) H3A 1E3
MÉTRO MCGILL

Bienvenue à tous

Organisé grâce à une subvention du comité des conférences Beatty
Sennheiser Canada Ltd. et la section des étudiants de McGill de l'Association des ingénieurs du son

FORUM LE PONT ENTRE LES GÉNÉRATIONS

À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
LES 3 ET 4 OCTOBRE 1998

«Nous voulons travailler à jeter les bases d'un nouveau pacte entre les générations qui protégera les perspectives d'avenir des jeunes et permettra aux aînés de partager leur expérience et continuer à participer au développement de notre société.»

THÈMES: Le travail et les rapports de générations
Équité: quelles sont les sources de tensions et de conflits?
Déséquilibre des âges dans la fonction publique
L'impact des crises économiques dans les sociétés industrielles: une question d'âges?
L'équité entre les générations: une question antisyndicale?
La précarité des jeunes dans les milieux de travail: un problème d'iniquité?
Les clauses «orphelin», pourquoi?

Transmission: quelles sont les sources de rapprochement?
Retraites massives dans le secteur public et parapublic: trous de mémoire et déficit de formation?
La retraite progressive: une formule prometteuse
Problématique des stages au Québec
Implantation d'un programme de mentorat dans un Ordre professionnel

CONFÉRENCIERS: Notamment, Jacques Grand'Maison, sociologue et théologien, Marcel Pepin, ancien président de la CSN, Thomas Lemieux, professeur au département de Sciences économiques à l'Université de Montréal, Lucie-France Dagenais, docteure en sociologie et chercheuse à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse ainsi que Nikolas Ducharme, président de la Fédération Étudiante Universitaire du Québec.

DÉROULEMENT: Samedi 3 octobre: Panels, ateliers et spectacle de Jim Corcoran en soirée
Dimanche 4 octobre: Plénière et rencontre avec les chefs des partis politiques québécois

COÛT DE PARTICIPATION: 200,00 \$ par personne (institutions gouvernementales, patronales et syndicales)
75,00 \$ par personne pour les autres groupes
Individus: veuillez nous contacter

INFORMATIONS: Tél. (514) 343-2425 / Courriel: rock.beaudet@umontreal.ca

L'ACTUALITÉ

LIDEC

1998 — N° 1293

NOUVEAUTÉ

CÉLÉBRITÉS / Collection biographique

Les 20 premiers ministres du Canada

Jacques Lamarche

TITRES DISPONIBLES

Frère André
Olivar Asselin
Barrin de La Galissonnière
Alexander Graham Bell
Norman Bethune
Raoul Blanchard
J.-A. Bombardier
Paul-Émile Borduas
Robert Bourassa
Henri Bourassa
Marguerite Bourgeoys
Étienne Brûlé
J.-Narcisse Cardinal
Emily Carr
George-Étienne Cartier
Thérèse Casgrain
Samuel de Champlain
Joseph-Adolphe Chapleau
P.-J.-Olivier Chauveau
Christophe Colomb
Napoléon Comeau
Crowfoot
Samuel Cunard
Alphonse Desjardins
Gabriel Dumont
Timothy Eaton

Marc-Aurèle Fortin
Armand Frappier
Charles Gill
Glenn Gould
Lionel Groulx
Rosalie Cadron-Jetté
Daniel Johnson
Sir H.-G. Joly de Lotbinière
Claude Jutra
André Laurendeau
Sir Wilfrid Laurier
Pierre LeMoine d'Iberville
Marie de l'Incarnation
Marguerite d'Youville
Mackenzie King
Norval Morrisseau
La Vérendrye
L.-H. LaFontaine
Jeanne Leber
Paul-Émile Léger
René Lévesque
Allan Napier MacNab
Jeanne Mance
Frère Marie-Victorin
Norman McLaren
Sam McLaughlin

Honoré Mercier
William H. Merritt
Émile Nelligan
Louis-Joseph Papineau
Alfred Pellan
Poundmaker
Pierre-Esprit Radisson
Maisonneuve
Maurice Richard
Louis Riel
Gabrielle Roy
Egerton Ryerson
Catherine de Saint-Augustin
Louis Saint-Laurent
Laura Secord
Fernand Seguin
Dr Hans Selye
Elizabeth Simcoe
L.-A. Taschereau
Kateri Tékakwitha
David Thompson
William Van Horne
Georges Vanier
Madeleine de Verchères
Les 20 premiers ministres du Canada
Les 27 premiers ministres du Québec

Secondaire et littérature



ISBN 2-7608-7066-9
(64 pages) 9,45 \$

Biographies pouvant servir de matériel complémentaire en sciences humaines.

L'éditeur qui répond à vos besoins pédagogiques



4350, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Montréal (Québec) H2W 2H5
Téléphone: (514) 843-5991 Télécopieur: (514) 843-5252
Adresse Internet: http://www.liddec.qc.ca
Courrier électronique: liddec@liddec.qc.ca

LE DEVOIR

POLITIQUE

Charest critique l'attitude de Chrétien face aux provinces

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Le premier ministre Jean Chrétien, quoi qu'il en dise, ne pourra pas résister au mouvement de coopération entre les provinces, dont l'entente sur l'union sociale constitue un bel exemple.

Telle est l'opinion défendue par le chef libéral Jean Charest, de passage à Montréal hier. M. Charest était invité à commenter le rejet, par le premier ministre Jean Chrétien, de l'entente sur l'union sociale intervenue entre les provinces et territoires, à Saskatoon, en août dernier.

Les provinces demandaient de limiter le pouvoir fédéral de dépenser dans des champs de compétence provinciale. Elles demandaient aussi un droit de retrait avec pleine compensation pour tout nouveau programme fédéral dans un champ de compétence provinciale. M. Chrétien a rejeté cette entente, affirmant qu'elle équivalait à «émasculer» le gouvernement fédéral et à laisser les provinces gouverner le Canada à sa place.

M. Charest désapprouve: «M. Chrétien ne pourra pas résister à ce mouvement qui a été commencé en 1995 par la conférence des premiers ministres. M. Chrétien ne pourra pas nier une dynamique nouvelle au Canada, qui inclut les nouveaux intérêts du Québec, qui fait en sorte que la fédération va évoluer vers de nouveaux mécanismes de codécision, de cogestion, de rééquilibrage. Il y a un mouvement là qui est irréversible.»

Le PQ croit s'être fait voler le référendum 100 000 noms d'électeurs n'apparaissent pas sur la liste de la RAMQ

Il y a longtemps que les militants du Parti québécois sont prêts à se lancer en campagne électorale, mais leur chef est en proie à la crainte et aux hésitations. La grande annonce n'est pas pour cette fin de semaine. Il leur faudra tenter de décoder les deux discours que M. Bouchard prononcera à ce conseil national de Laval.

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Le camp du NON a-t-il volé le référendum de 1995? Les souverainistes croient en tenir la preuve.

Le conseil national du Parti québécois sera saisi d'un dossier démontrant que plus de 100 000 électeurs inscrits sur la liste électorale lors du référendum de 1995 n'avaient pas droit de vote.

Sur la base des informations recueillies auprès du Directeur général des élections (DGE) et de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ), les péquistes de Montréal-Ville-Marie déposeront une motion d'urgence à l'intention du ministre responsable de la réforme électorale.

Le texte dont *Le Devoir* a obtenu copie demande à Jean-Pierre Jolivet d'informer la commission parlementaire de mardi prochain des conclusions de l'enquête menée par le Directeur général des élections. Essentiellement, le DGE a déjà radié à ce jour de la liste électorale permanente 56 000 noms qui y figuraient au moment du référendum de 1995. Il se prépare à en faire autant avec 106 000 autres noms de présumés électeurs qui lui paraissent suspects en ce qu'ils ne figurent pas sur la liste de la RAMQ.

Adoptée en juin 1995, la Loi sur l'établissement de la liste électorale permanente confère au DGE le pouvoir de recouper le fichier des électeurs avec celui de la RAMQ. Ce qui fut fait en mars 1997. Cette première vérification lui a permis d'établir que

338 104 noms inscrits sur la liste électorale ne figuraient pas sur la liste des bénéficiaires de la RAMQ. A toutes ces personnes, il a adressé un formulaire visant à comparer les données figurant sur les deux listes, telles le nom, le prénom, le sexe et la date de naissance. L'opération a permis dans un premier temps de radier 56 000 noms. En outre, le DGE a repéré 106 000 présumés électeurs dont les caractéristiques ne peuvent être recoupées avec les données de la liste de la RAMQ. De ce nombre, 53 000 n'ont pu donner leur numéro de carte de la RAMQ et 53 000 n'ont jamais donné signe de vie.

En vertu de la loi, le Directeur général des élections doit déposer son rapport annuel d'ici le 30 septembre, ce qu'il fera probablement la semaine prochaine. Considérant que le nombre d'électeurs devant être radiés de la liste électorale est deux fois plus élevé que l'écart qui a permis au NON de remporter le référendum, les péquistes de Montréal-Ville-Marie sont convaincus que le OUI s'est fait voler le référendum.

A cette réunion du conseil national,

regroupant les délégués des comtés et des régions ainsi que les députés et présidents des comités nationaux, il sera également question de souveraineté, de langue et d'échéancier électoral. Les péquistes, qui piaffent d'impatience d'entrer en campagne électorale cet automne et qui comptaient que le signal du chef viendrait en fin de semaine, seront déçus. Le premier ministre prononcera les discours d'ouverture et de clôture mais il est improbable qu'il lève le voile sur ce mystère. Pour la simple et bonne raison qu'il n'a pas encore pris sa décision, même s'il est permis de croire qu'il penche de plus en plus vers le printemps prochain.

Une résolution de la région de Montréal-Centre veut forcer le gouvernement à «réaffirmer sans équivoque la nécessité de tenir un référendum sur la souveraineté lors du prochain mandat du gouvernement». Le premier ministre n'aime pas que les militants doutent de ses convictions souverainistes et jeudi, en conférence de presse, il a rappelé qu'il en parle tous les jours, de la souveraineté. Quant à la question linguistique,

plusieurs résolutions portent à croire que la loi 101 ne convient plus aux militants péquistes, qui souhaitent qu'elle soit renforcée. Des propositions qui demandent essentiellement: a) d'étendre l'application de la loi 101 aux écoles privées; b) de modifier la Charte de la langue française de telle sorte que toute personne ayant obtenu au Québec un diplôme d'études secondaires francophones depuis 1985 soit réputée posséder la connaissance de la langue anglaise, cela au même titre que toute personne ayant obtenu un certificat d'études secondaires anglophones depuis 1985 est réputée posséder la connaissance de la langue française; c) d'éliminer le niveau de compétence E5 du document officiel *Cadre de référence 1994* qui a pour effet d'interdire aux francophones qui ne sont pas bilingues l'accès à des centaines de postes du secteur de la santé.

Enfin, les militants de l'Estrie demandent au conseil exécutif du parti de tout mettre en œuvre pour faire acheminer le dossier des étudiants de l'université Bishop qui ont voté illégalement au référendum de 1995.

Rock refuse d'indemniser les victimes de l'hépatite C infectées par transfusion sanguine avant 1986

Le fédéral offre aux provinces de verser 500 millions pour les soins offerts aux victimes

MARTIN O'HANLON
PRESSE CANADIENNE

Regina — Le ministre fédéral de la Santé, Allan Rock, a brisé les espoirs de milliers de victimes de l'hépatite C, hier, en affirmant qu'il n'y aurait pas de compensation financière pour les personnes ayant contracté le virus par transfusion sanguine avant 1986.

Au lieu de cela, M. Rock a présenté à ses homologues provinciaux, réunis à Regina, une proposition prévoyant le versement de 525 millions de dollars au cours des 20 prochaines années afin de payer les soins offerts aux victimes et d'assurer un meilleur traitement de la maladie.

Alors que la proposition gouvernementale devait clore le dossier sur cette question, les défenseurs des

droits des victimes et certaines provinces ont laissé entendre qu'elle avait plutôt ouvert un nouveau chapitre, laissant planer le spectre d'une longue bataille judiciaire.

«Nous nous sommes concentrés sur les soins, et non sur l'argent», a déclaré M. Rock, alors que les ministres canadiens de la Santé mettaient un terme à leur rencontre annuelle. «La grande tradition du système de santé dans ce pays veut que, lorsque des gens sont malades, nous leur accordons des soins, pas de l'argent», a-t-il ajouté.

En mars dernier, Ottawa et les provinces ont accepté de verser 1,1 milliard aux personnes ayant contracté le virus de l'hépatite C après avoir reçu du sang contaminé, entre 1986 et 1990. Les gouvernements reconnaissent qu'ils étaient alors responsables, en vertu de la loi, puisqu'ils

n'offraient aucun test de dépistage du virus alors que ce test existait en 1986.

Les victimes allèguent pour leur part que le test était disponible bien avant 1986 et demandent qu'une indemnité soit versée à toutes les victimes infectées par le sang contaminé.

Les gouvernements ont décidé de réexaminer le projet d'indemnisation après que l'Ontario et le Québec l'eurent remis en question, réclamant que les personnes infectées avant 1986 obtiennent également compensation. Toutefois, la proposition mise de l'avant par M. Rock semble avoir écarté toute possibilité d'entente unanime.

Bien que la plupart des provinces

paraissent s'être rangées du côté du ministre fédéral, l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique ont critiqué la position défendue par Ottawa.

La ministre ontarienne de la Santé, Elizabeth Witmer, a ainsi affirmé être «très déçue». «Je crois que de nombreuses personnes à travers le pays espéraient du gouvernement fédéral une réponse très juste et empreinte de compassion et, malheureusement, ce n'est pas ce que nous avons obtenu.»

Mme Witmer a fait savoir que l'Ontario irait de l'avant avec son projet de versement d'une indemnité de 200 millions aux Ontariens ayant contracté l'hépatite C avant 1986.

Le Québec et la Colombie-Britannique étaient également insatisfaites, hier, mais on ignorait encore quelle voie elles emprunteraient ensuite.

«Je suis entièrement d'accord avec ma collègue de l'Ontario, que la proposition qui nous a été soumise ce matin est inacceptable», a déclaré le ministre québécois, Jean Rochon.

Si les provinces étaient mécontentes, les victimes de l'hépatite C étaient carrément furieuses. «Dire que nous sommes déçus serait un euphémisme», a lancé le président de la Société canadienne de l'hépatite C, Jeremy Beatty, estimant que la décision d'Ottawa entraînerait certainement une longue bataille devant les tribunaux.

Néanmoins, M. Rock a maintenu que le gouvernement fédéral avait fait la bonne chose.



Allan Rock

Le Centre McGill d'études sur le vieillissement vous invite à une

CONFÉRENCE PUBLIQUE le dimanche 20 septembre 1998, intitulée

«LE STRESS DE SE SENTIR VIEILLIR»

Conférencière :
Dr Sonia Lupien, neuropsychologue Centre de recherche de l'Hôpital Douglas

Endroit:
Hôtel Delta Montréal 450, rue Sherbrooke ouest Métro McGill Collège

Heure: de 14 h à 16 h
Entrée: Libre (café et thé offerts)

Commandité par:
Merck Frosst Canada Inc. et Hôtel Delta Montréal

Pour de plus amples renseignements, téléphonez, du lundi au vendredi, au (514) 766-2010.

25^e ANNIVERSAIRE

M. Nadeau

ACTUEL 5

MEUBLES ET DÉCORS
(514) 335-0705

TIZIO ÉDITION LIMITÉE 1998

200 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS AU CANADA

SIGNÉS PAR RICHARD SAPPER COULEUR ALUMINIUM 495\$

BONALDO

LA MAISON DES IDÉES NOUVELLES

105, St-Paul ouest, 3^e et 4^e étages, Montréal
Tél.: (514) 287-9222
1-888-BONALDO

ACTUEL 5

MEUBLES ET DÉCORS
(514) 335-0705

L'IRCM REMET LA BOURSE MICHEL-BÉLANGER

Dans l'ordre habituel: Dr Mona Nemer, directrice des affaires académiques à l'IRCM, M. Éric Lécuyer, récipiendaire de la bourse Michel-Bélanger, Mme Hélène Bélanger, épouse du regretté Michel Bélanger, Dr René Simand, ex-recteur de l'Université de Montréal.

L'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM) a procédé récemment à la remise de la bourse Michel-Bélanger. Le premier récipiendaire, M. Éric Lécuyer, a été récompensé pour l'excellence de son dossier académique et de ses travaux de recherche. M. Lécuyer est étudiant au doctorat au laboratoire d'hématopoïèse et leucémie dirigé par le Dr Trang Hoang. Cette bourse de doctorat sera décernée annuellement.

La bourse Michel-Bélanger, créée par les chercheurs de l'IRCM en juin 1997, se veut un hommage à M. Michel Bélanger, président du conseil d'administration de l'IRCM de 1991 à 1997, pour sa grande générosité, son dévouement et surtout pour sa contribution à l'avancement de la recherche biomédicale québécoise.

IRCM
Institut de recherches cliniques de Montréal

QUAI de la COMMUNE

Le nouveau loft du Vieux-Port NOUVELLE PHASE

des LOFTS à... RéIMAGINER...

- AFFICHEZ VOTRE DIFFÉRENCE DANS UN LOFT D'ARCHITECTURE DISTINCTIVE, RÉALISÉ PAR ALLIANCE, LES CONSTRUCTEURS URBAINS DE LA MÉTROPOLE.
- HABITEZ LE DERNIER IMMEUBLE À RECYCLER SUR LE SITE DU QUAI DE LA COMMUNE DANS LE NOUVEAU QUARTIER DU VIEUX-PORT.
- VIVEZ LE CARACTÈRE INDUSTRIEL DU DÉBUT DU SIÈCLE, POUR AUSSI PEU QUE **686\$ (PAR MOIS)** POUR UNE UNITÉ DE 102500\$

UNITÉ MODÈLE À VISITER!

DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE L'ANNÉE

514 848 8910

40, RUE DES SŒURS-GRISES, UNE RUE À L'OUEST DE MCGILL, À L'ANGLE DE LA COMMUNE. LUNDI AU JEUDI, DE 16 H À 21 H. SAMEDI ET DIMANCHE, DE 13 H À 17 H.

[www.quaidelacommune.com]

POLITIQUE

Québec promet une politique des musées

La ministre Louise Beaudoin annonce aux muséologues du Québec réunis en congrès que le ministère de la Culture et des Communications va adopter une politique des musées et de la muséologie l'an prochain. Cette promesse est accueillie comme «une excellente nouvelle, une nouvelle qu'on attendait depuis des lustres», par la Société des musées québécois.

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Québec adoptera une politique des musées et de la muséologie d'ici la fin de l'année prochaine.

La ministre de la Culture et des Communications, Louise Beaudoin, a annoncé cette intention «prioritaire» hier midi, pendant la dernière journée du congrès annuel de la Société des musées québécois (SMQ). La centaine de congressistes réunis à Joliette depuis jeudi a ovationné l'annonce puisque le milieu des musées réclame inlassablement cette mesure depuis une douzaine d'années.

«Compte tenu du rôle majeur que jouent les institutions muséales, ma prochaine priorité sera de rendre publique une politique muséale», a déclaré la ministre en rappelant qu'un comité conjoint de fonctionnaires et de membres de la SMQ était déjà à l'œuvre depuis une année pour baliser et documenter plusieurs aspects de ce projet gouvernemental. «Le comité poursuivra donc ses travaux afin de nous livrer d'ici la fin de la présente année un document complet permettant d'enclencher une consultation formelle au cours de l'hiver prochain qui nous mènera à cette politique.»

En entrevue, après sa conférence, la ministre a expliqué qu'elle souhaitait voir adopter la Politique des musées et de la muséologie du Québec (c'est son nom, pour l'instant) d'ici une quinzaine de mois, avant l'an 2000, quoi. Mme Beaudoin a également établi que son prochain Livre blanc devra respecter quelques balises: la décentralisation vers les régions, l'élargissement du champ des responsa-

bilités des municipalités, l'arrimage aux grandes politiques culturelles et éducatives du Québec et finalement, la collaboration entre les établissements muséaux.

«C'est une excellente nouvelle, une nouvelle qu'on attendait depuis des lustres», commente Hélène Pagé, présidente de la Société des musées québécois. Épuisée et frustrée par l'attente, la SMQ a d'ailleurs décidé il y a deux ans de définir elle-même une politique sectorielle pour ensuite tenter de la faire entériner par Québec. La création du comité conjoint, à l'œuvre depuis l'année dernière, découle directement de cette stratégie inusitée. En un sens, la SMQ a maintenant réussi à forcer la main à Québec. «L'échéancier me paraît tout à fait raisonnable, ajoute Mme Pagé. Beaucoup de travail a déjà été réalisé, les besoins sont connus et nous avons déposé un document préliminaire passablement étoffé.»

Une «table des matières» de l'éventuelle politique a été définie à la suite d'une vaste consultation nationale, menée en 1996. Le document a été raffiné au cours de cette année, notamment à l'aide d'une nouvelle enquête réalisée au printemps dernier.

L'analyse descriptive, dont les grandes lignes ont été dévoilées hier, a permis de distinguer 477 institutions muséales au Québec, dont 201 musées proprement dits (grosso modo, des établissements possédant des collections), 190 lieux d'interprétation du patrimoine et 86 centres d'exposition. Environ 80 % de ces institutions muséales ont l'histoire comme thématique principale. Le secteur muséal a généré des revenus totaux de près de 350 millions en 1996-1997 et procuré de l'emploi à 6000 personnes. Mais plus des trois quarts des institutions déclarent des revenus annuels inférieurs à 250 \$!

«Il faut maintenant développer et consolider ce réseau en reconnaissant les rôles socio-éducatifs des musées, explique Mme Pagé. On sait aussi qu'il y a d'importantes failles, notamment du côté de la muséologie technique et scientifique.»

La culture en général, mais aussi les secteurs des arts de la scène ou de la lecture sont déjà dotés de politiques. Le secteur des musées, et particulièrement les quatre grands musées du Québec (ceux des beaux-arts de Montréal, d'art contemporain du Québec et de la civilisation), ont été développés sans cette balise normative et légale.

Succès de l'entente sur les arts

LE DEVOIR

L'entente sur les arts, la culture et les communications de l'île de Montréal va bénéficier cette année, la seconde du volet triennal, d'un budget total de 2 650 000 \$. Cette entente vise à «contribuer au développement durable des arts, de la culture et des communications». Elle a été signée en mars 1997 et implique de nombreux partenaires, dont le ministère de la Culture et des Communications, le ministère d'État de l'Emploi et de la Solidarité, mais aussi le Conseil des arts de la CUM et le Conseil régional de développement de l'île de Montréal. Un bilan de la première année du projet a d'ailleurs été dévoilé par des ministres et

des dirigeants d'organismes culturels et économiques, hier, à Montréal. Le fonds initial de 1,9 million a permis l'an dernier de financer 193 projets émanant de 115 organismes. Ces projets concernaient le développement du tourisme culturel, l'accès aux nouvelles technologies, le développement de la main-d'œuvre et l'aide aux projets structurants. Les organismes ont reçu entre 300 \$ et 55 000 \$, aussi bien pour organiser des forfaits touristiques musicaux que pour offrir des ateliers d'écriture. Cette année, un million est réservé au développement d'emplois «durables», ou qui ont des chances de devenir. Les demandes de subventions pour ce volet doivent être déposées avant le 30 octobre prochain.

REVUE DE PRESSE

De la Déclaration à la colère de Calgary

Les journaux albertains fulminaient, hier, en réaction aux déclarations du premier ministre Jean Chrétien, qui a carrément écarté la possibilité de nommer les sénateurs élus par leur province. C'est dans cette atmosphère chargée de ressentiment qu'a été souligné le premier anniversaire de la Déclaration de Calgary, dont certains prononcent déjà l'oraison funèbre.

ANTOINE ROBITAILLE

Jean Chrétien a craché au visage de tous les Albertains», écrivait hier le *Calgary Sun*. «Il nous a fait un pied de nez», affirmait Sydney Sharpe, chroniqueur au même journal. «C'est rien de moins qu'une giflette», «Chrétien a tué la démocratie albertaine», lançait pour sa part Neil Waugh, du *Edmonton Sun*. «Il nous a montré son majeur», disait l'éditorial du même journal. Editorialistes et commentateurs rivalisaient de formules, hier, pour décrire la fin de non-recevoir qu'a servie Jean Chrétien à la proposition albertaine d'élire des sénateurs.

La séculaire thèse de «l'aliénation» de l'Ouest face au «Canada central» a ainsi reçu une dose de vitalité. Pour le *Calgary* et le *Edmonton Sun*, c'est clair: «Chrétien n'est plus le premier ministre du Canada. Il est maintenant le premier ministre du Québec et de l'Ontario.» Variante de l'*Edmonton Sun*: «Il est maintenant le premier ministre du Québec.»

«Eh, Jean, tu as reconnu sans peine le Québec comme une société distincte, même si aucune autre province n'a pu se prononcer», poursuit le *Sun*. L'éditorialiste voulait ainsi retourner contre le premier ministre l'argument selon lequel «élire des sénateurs équivaudrait à modifier la Constitution de façon détournée». Le *Sun* prétend que les résolutions fédérales de décembre 1995, créant des droits de veto régionaux et faisant que le Québec soit considéré comme une société distincte, constituaient une forme détournée de modification constitutionnelle. «Il y a deux poids deux mesures», poursuit le *Sun*: le Québec obtient tout ce qu'il désire grâce à son parti séparatiste qui mène un jeu menaçant. L'Alberta, elle, a le jeu franc, et voyez où ça nous mène!»

Trop gentille Alberta. L'éditorial d'hier du *Edmonton Sun*, lui, jouait la carte de l'intimidation: «Aucun libéral ne sera plus jamais élu dans cette province!» Le *Sun* conseille à la députée albertaine et ancienne professeure de droit Anne McLellan de «faire un appel à l'université d'Alberta dès aujourd'hui pour explorer les possibilités de retourner à son poste.»

Sous la plume des Albertains, les libéraux ne sont pas seuls à passer un mauvais quart d'heure. L'institution du Sénat elle-même se trouve attaquée de toutes parts. Sydney Sharpe, du *Calgary Sun*, ne se disait pas surprise

par la réaction «antidémocratique, arrogante, obtuse» de Jean Chrétien. Coauteur d'un livre sur l'histoire du Sénat, elle rappelle que cette institution a été créée à une époque «élitiste»: «Les pères de la Confédération avaient peur de la démocratie» et le Sénat «a été conçu comme un frein à celle-ci». Sharpe s'étonne toutefois que les réticences à transformer cette institution soient si grandes alors que «les premiers sénateurs américains n'étaient pas élus. Mais en 1904, l'Oregon a décidé de tenir des élections sénatoriales. Plusieurs États emboîtèrent le pas et, écrit Sharpe, en 1913, le 17^e Amendement constitutionnel obligeait tous les États à élire leurs sénateurs.»

Graham Hicks, du *Edmonton Sun*, établit aussi une comparaison, quoique plus triviale, entre les Sénats américain et canadien: «Aux États-Unis, les sénateurs se font élire en embrassant des bébés. Vous [sénateurs canadiens], qu'avez-vous eu à embrasser?» Restons dans le vulgaire, puisque c'est dans l'air, en citant les propos de Wayne Bourke, candidat réformiste à l'élection sénatoriale albertaine du mois prochain; propos rapportés dans *The Gazette* par Linda Goyette, du *Edmonton Journal*: «Si Monica Lewinsky avait fait à Jean Chrétien la même chose qu'à Bill Clinton, elle aurait probablement été nommée au Sénat [canadien].»

Au reste, certains ont tenu à rappeler qu'avec tous ces débats, on oublie que la Déclaration de Calgary a soufflé, cette semaine, sa première bougie. «Quelle ironie que cela coïncide avec l'élection d'un autre bloquiste», écrit le *Edmonton Sun*. Le *Globe and Mail* reproche à Jean Chrétien sa façon de célébrer cet anniversaire: en jetant de l'huile sur le feu des «relations fédérales-provinciales par des nominations de patronage et en lançant des flèches verbales aux premiers ministres provinciaux».

Cela s'ajoute au fait, poursuit le *Globe*, que «l'avenir de la Déclaration ne semble pas rose». «Le libéral québécois qui l'avait instamment réclamée, Daniel Johnson, est parti. Celui qui a présidé aux délibérations, Frank McKenna, a démissionné. Et la possibilité que la société unique devienne un jour un article de la Constitution est peu probable tant que le Parti québécois restera au pouvoir.» Le *Globe* espère que dans l'année qui suit, on puisse sauver cette déclaration.

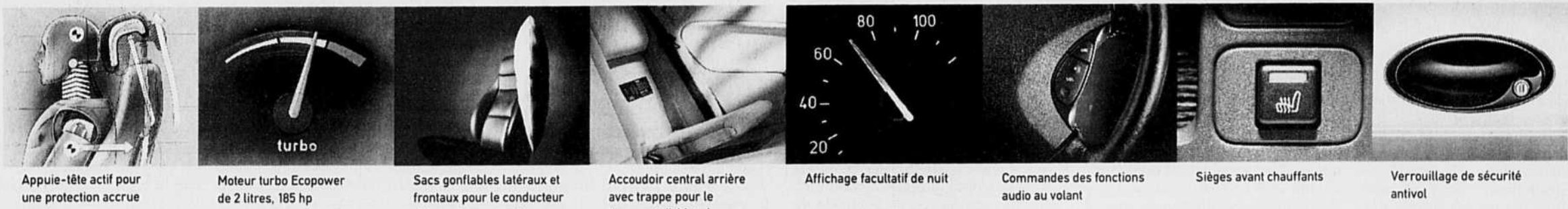
Le *Edmonton Sun*, jeudi, la déclarait toutefois morte. Le responsable: le gouvernement fédéral. Pour le *Sun*, la promesse de décentralisation, «l'aspect de la Déclaration qui [lui] apparaissait la plus intéressante», n'a cessé d'être contredite «par les fédéraux». «Ils ont tout fait pour réduire la crédibilité des provinces. Que ce soit dans le cas du traité sur l'effet de serre [soit le traité de Tokyo, qui pourrait nuire à l'économie albertaine], dans celui d'un cadre pour les politiques de santé ou en matière de financement des soins, l'esprit de la Déclaration est constamment battu en brèche.»

«Depuis un an, nous observons et attendons que l'esprit de cette déclaration ait des effets. Ce n'est pas sans douleur», écrit le *Sun*, que nous avons été maintenant d'accord avec Bouchard», qui l'avait taxée «d'insipide et de banale».

La presse



du Canada



Appuie-tête actif pour une protection accrue

Moteur turbo Ecopower de 2 litres, 185 hp

Sacs gonflables latéraux et frontaux pour le conducteur et le passager avant

Accoudoir central arrière avec trappe pour le transport d'objets longs

Affichage facultatif de nuit

Commandes des fonctions audio au volant

Sièges avant chauffants

Verrouillage de sécurité antivol

SAAB. PAS \$AAB.

34 720\$*

418\$/mois*

Bail de 36 mois. Transmission manuelle.

3995\$ comptant

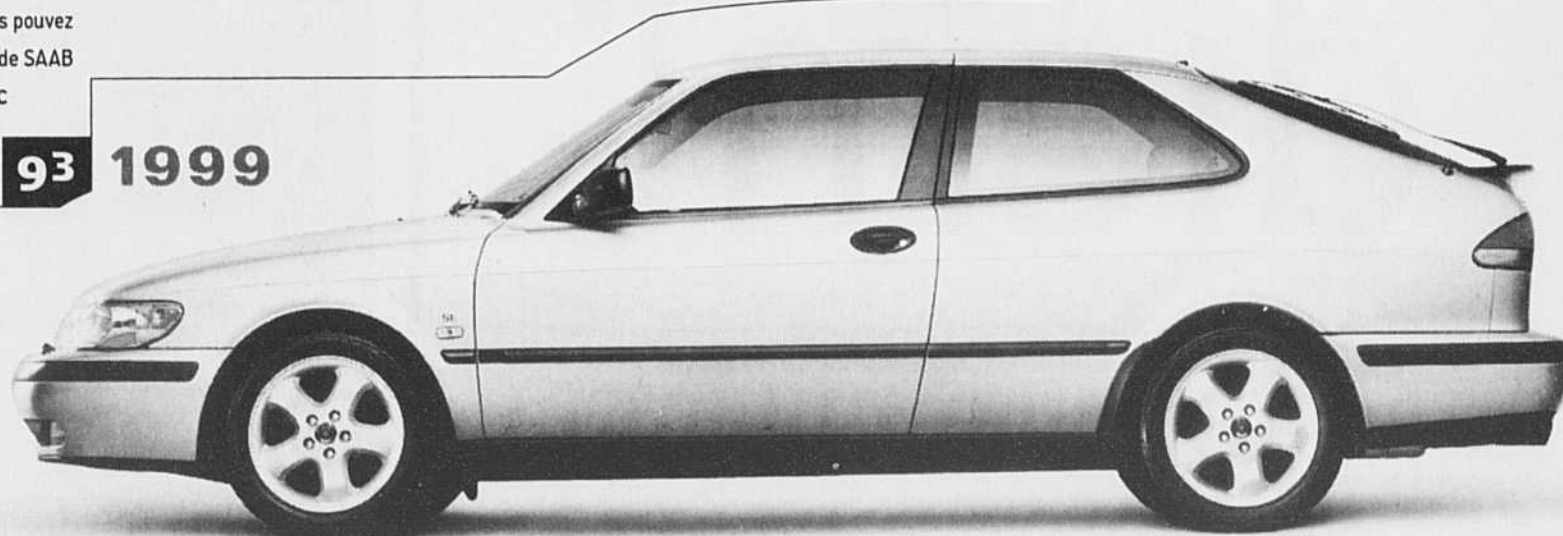
(transport, préparation et taxes d'accises inclus)

Pas besoin d'aligner les signes de piastres pour posséder une SAAB. Au contraire, vous pouvez jouir des nombreux avantages d'une voiture de luxe couplés à la réputation sans faille de SAAB pour un prix, comme vous le voyez dans cette annonce, très compétitif. Laissez donc de côté vos préjugés et venez découvrir la réalité. La réalité SAAB.

1 888 888 SAAB WWW.SAABCANADA.COM

93 1999

SAAB



Saab 9-3 1999 avec boîte de vitesses manuelle (ISA). *Cette mensualité est calculée sur un bail LocationPlus de 36 mois et comprend le transport et la préparation à la route. Par contre l'immatriculation, l'assurance et les taxes ne sont pas incluses. À la signature du contrat, un premier versement vous sera demandé. Par ailleurs, le versement initial à payer (ou l'échange équivalent) sera de 3995 \$ plus taxes. Pendant la durée du bail, le kilométrage qui vous est alloué est de 60 000 km (basé sur un programme de bas kilométrage) et chaque kilomètre supplémentaire ne vous coûtera que 12 cents. Voyez votre détaillant Saab pour un plan de location qui tient compte d'un versement initial et de mensualités convenant à votre budget. †PDSF. Les détaillants peuvent fixer un prix ou des mensualités moindres.

Disponible chez votre détaillant Saturn Saab Isuzu

Bourassa Saturn Saab Isuzu
1615, boul. St-Martin Est
Laval
(514) 385-9191

Décarie Saturn Saab Isuzu
6100, boul. Décarie
Montréal
(514) 342-2222
(Angle Van Horne)

Saturn Saab Isuzu de Brossard
5950, boul. Marie-Victorin
Brossard
(450) 672-2500
www.gravel.qc.ca/saturnbrossard/

Saturn Saab Isuzu de Blainville
249, boul. Seigneurie Ouest
Blainville
(450) 437-6317

Gravel Saturn Saab Isuzu
1, Place Ville-Marie, # 11 180
Montréal
(514) 861-2000
www.gravel.qc.ca/saturn
(Angle Cathcart et McGill College)

Mondial Saturn Saab Isuzu
9415, Papineau
Montréal
(514) 385-7222
www.mondial-ssi.com

Saturn Saab Isuzu de Terrebonne
705, boul. des Seigneurs
Terrebonne
(450) 964-1374

West Island Saturn Saab Isuzu
10333, boul. Gouin Ouest
Roxboro
(514) 684-3161
(Entre des Sources et Aut. 13)

LE DEVOIR

LE MONDE



ABBAS MOUMANI REUTERS

Les roches après les funérailles.

Violents heurts en Cisjordanie

Une centaine de blessés côté palestinien

AGENCE FRANCE-PRESSE

El-Bireh — Des militaires israéliens ont blessé près de cent Palestiniens hier au moment où l'émissaire américain au Proche-Orient se prévalait de «progrès» vers un déblocage du processus de paix.

Les heurts ont opposé les militaires à de jeunes Palestiniens à l'issue d'une manifestation du mouvement intégriste Hamas qui a rassemblé quelque 2000 personnes, à El-Bireh près de Ramallah en Cisjordanie.

Plusieurs dizaines de jeunes ont attaqué à coups de pierres des soldats de faction devant la colonie juive de Psagot, qui jouxte El-Bireh. Les militaires ont ouvert le feu avec des balles enrobées de caoutchouc. Selon des médecins palestiniens, les soldats ont aussi utilisé quelques balles réelles, ce que l'armée a démenti.

Le docteur Shaher Abdallah, chef du service des urgences du Croissant-Rouge palestinien, a fait état de 94 Palestiniens touchés, dont 22 ont dû être hospitalisés. Trois des blessés ont été gravement atteints, a-t-il dit.

«Vengeance, vengeance», scandaient les manifestants palestiniens, qui réclamaient la restitution par Israël des corps de deux chefs militaires du Hamas tués le 11 septembre par un commando israélien en Cisjordanie.

Les deux dirigeants intégristes tués, les frères Adel et Imad Awadallah, étaient originaires d'El Bireh.

Les affrontements d'hier ont suivi de quelques heures les funérailles d'un adolescent palestinien de 16 ans, tué la veille par un colon juif dans la même région. Le colon âgé de 35 ans s'est livré à la police israélienne et un tribunal de Jérusalem-ouest l'a placé en garde à vue pour trois jours.

L'Autorité palestinienne de M. Yasser Arafat a réclamé son extradition, accusant Israël d'encourager la violence par la poursuite de la colonisation,

le blocage du processus de paix et le laxisme envers les colons. «Le gouvernement israélien oeuvre à créer un terrain fertile pour une explosion que personne ne pourra contrôler», a affirmé à l'AFP M. Nabil Abou Roudeina, porte-parole du président Arafat.

Pourtant, le médiateur américain au Proche-Orient Dennis Ross a de nouveau fait état hier «d'avancées» en direction d'un déblocage du processus de paix, après neuf jours de navette dans la région. Il n'a cependant pas précisé sur quoi portaient ces progrès. M. Ross, qui venait de s'entretenir avec M. Arafat à Gaza, a affirmé avoir eu une «bonne discussion» avec le dirigeant palestinien.

L'émissaire américain, qui se trouve dans la région depuis le 9 septembre, prévoit de rentrer à Washington ce soir, ont indiqué des responsables.

Le médiateur prépare les entretiens que doit avoir la semaine prochaine à New York le secrétaire d'Etat américain Madeleine Albright avec M. Arafat et avec le premier ministre israélien Benjamin Nétanyahou.

Les Etats-Unis tentent depuis des mois, sans succès jusqu'à présent, de promouvoir leur proposition d'un retrait militaire israélien de 13 % de la Cisjordanie, pour essayer de déblocquer le processus de paix qui est dans l'impasse depuis un an et demi.

Le premier ministre israélien a cependant réaffirmé sa ligne intransigeante hier en répétant qu'il empêcherait «par tous les moyens» la création d'un Etat palestinien, que M. Arafat a l'intention de proclamer en mai prochain. «Une proclamation unilatérale d'un Etat palestinien nous libérera de notre engagement envers les accords [sur l'autonomie palestinienne] et nous pourrions à notre tour entamer des actions unilatérales», a déclaré M. Nétanyahou dans une interview publiée par le quotidien *Yédiot Aharonot*.

Clinton: la vidéocassette sera diffusée

67% des Américains pensent que c'est une mauvaise idée, selon un sondage CNN-Time

L'enregistrement vidéo du témoignage du président Clinton devant le procureur Starr sera rendu public lundi, selon une source proche de la commission judiciaire de la Chambre des représentants. La Maison-Blanche a sévèrement critiqué cette décision.

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Le Congrès américain a donné son feu vert hier à la diffusion télévisée du témoignage de Bill Clinton sur ses frasques sexuelles dans l'affaire Lewinsky — une humiliation de taille pour un président qui s'accroche au pouvoir malgré le risque de destitution.

L'enregistrement vidéo effectué le mois dernier lorsque M. Clinton a témoigné devant un «grand jury» (chambre de mise en accusation) convoqué par le procureur Kenneth Starr, sera rendu public lundi, selon une source proche de la commission judiciaire de la Chambre des représentants.

La Maison-Blanche a sévèrement critiqué la décision du Congrès de diffuser cet enregistrement vidéo, estimant qu'elle était «partisane et injuste».

La décision de rendre publics les quatre heures d'enregistrement de cette cassette, ainsi que quelque 2800 pages de documents annexes recueillis par M. Starr, a été annoncée par le président de la commission judiciaire de la Chambre des représentants, Henry Hyde, au terme d'une journée et demi

de débats, parfois houleux, entre les membres démocrates et républicains de cette commission réunie à huis-clos. Le corps du rapport Starr — soit quelque 450 pages — avait été diffusé sur Internet vendredi dernier.

M. Starr affirme que M. Clinton a menti lors de cette déposition, faite le 17 août en refusant de reconnaître la nature sexuelle de sa liaison avec Monica Lewinsky, ex-stagiaire à la Maison-Blanche. Ce parjure, selon M. Starr, pourrait justifier de sa destitution.

Les alliés démocrates du président ont dénoncé la «politisation» par la majorité républicaine au Congrès du processus d'examen des preuves qui pourrait entraîner l'ouverture d'une procédure de destitution à l'encontre de Bill Clinton.

Selon les démocrates, la majorité républicaine à la commission a systématiquement fait barrage à leurs objections à la diffusion de documents «sexuellement explicites» et «franchement obscènes», a affirmé John Conyers, le chef de file démocrate à la commission.

Les républicains, selon M. Hyde, ont accepté l'excision du rapport de 120 différents passages, ayant notam-

ment trait aux noms et adresses de témoins innocents.

Selon un sondage d'opinion réalisé par la chaîne de télévision CNN et le magazine *Time*, 67 % des Américains estiment que la diffusion publique de cette cassette vidéo est une mauvaise idée.

Une majorité des Américains continue à estimer que le président doit rester en place, mais estime qu'il doit également être officiellement reprimandé pour ses actions.

Les républicains affirment que tous les membres du Congrès et l'opinion publique doivent avoir accès au témoignage du président pour pouvoir juger des accusations de parjure.

«Les Américains ont été bombardés par beaucoup d'informations la semaine dernière. Ils pensent savoir ce qui s'est passé. Ils ont entendu le président s'exprimer sur cette question. Ils pensent qu'on devrait tourner la page», a affirmé Anne Lewis, une porte-parole de la Maison-Blanche, lors d'une interview à la chaîne de télévision NBC.

Selon David Kendall, l'avocat du président, qui avait demandé au procureur Starr de détruire la cassette après utilisation, «la seule raison pour la préservation de cette cassette vidéo après que des membres du grand jury absents l'eurent visionnée, était d'assurer sa diffusion publique pour embarrasser le président.»

Pour Martin Meehan, un membre démocrate de la commission, il semble



REUTERS

Le président de la commission judiciaire de la Chambre, Henry Hyde.

«qu'il y a beaucoup de candidats républicains [aux élections législatives de novembre] qui sont là à baver en attendant de pouvoir utiliser cette cassette dans leur campagne politique.»

Selon des sources ayant visionné la cassette, cet enregistrement pourrait être très embarrassant pour M. Clinton qui apparaît tour à tour évasif, défensif et même absolument furieux sous le feu des questions du procureur Starr et de ses collaborateurs.

CONGO

La rébellion affirme contrôler 40% du territoire

AGENCE FRANCE-PRESSE

Goma — La rébellion en République démocratique du Congo (RDC) affirme contrôler 40 % du territoire de ce pays et 15 millions de ses habitants.

Dans un communiqué diffusé hier le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD, branche politique de la rébellion) affirme que la rébellion contrôle «40 % du territoire national et 15 % de la population, soit plus de 15 millions d'habitants».

«Sur le terrain, nous marchons vers et sur Lubumbashi», deuxième ville du pays et chef-lieu de la province du Katanga (sud-est), précise le communiqué signé du chef du département de la Communication et de la presse du RCD, Etienne Ngangura.

Par ailleurs, le texte ajoute que «sur le plan social, la rentrée scolaire sera effective dans quelques jours sur l'ensemble du territoire contrôlé par le RCD.»

«Le port de Kalémie est ouvert depuis ce 18 septembre. Le trafic sur les lacs Kivu et Tanganyika reprend nor-

malement. Et bientôt la reprise du trafic aérien sur nos aéroports», ajoute le communiqué, estimant qu'il s'agit de «signes évidents d'une paix sociale et d'une sécurité qui reviennent».

Le président de la RDC, Laurent-Désiré Kabila, est confronté depuis le début du mois d'août à un mouvement de rébellion né dans le Kivu (est du pays).

Saute-embargo

Le président Kabila, est arrivé hier à Tripoli à bord d'un avion congolais, en violation de l'embargo imposé à la Libye depuis 1992, a rapporté la télévision d'Etat.

«Ma visite à Tripoli intervient dans le cadre du soutien apporté par tous les Africains à la Libye», a déclaré M. Kabila, en allusion à la décision de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de ne plus respecter cet embargo à partir du 1^{er} septembre.

L'annonce de l'arrivée du président Kabila intervient alors que le Conseil de sécurité de l'ONU venait d'exprimer, au terme d'une réunion à New York, sa «préoccupation» face aux violations de plus en plus nombreuses de l'embargo aérien contre la Libye.

Six chefs d'Etat africains (Soudan, Tchad, Niger, Mali, Erythée et Gambie) s'étaient déjà rendus en Libye en avion, début septembre, à l'occasion des festivités du 29^e anniversaire de la révolution libyenne.

L'OUA avait décidé lors de son sommet de Ouagadougou en juin dernier de ne plus respecter cet embargo à partir du 1^{er} septembre.

Crise irano-afghane

Des milliers d'Iraniens crient: «Mort aux talibans»

AGENCE FRANCE-PRESSE

Téhéran — Les Iraniens se sont mobilisés hier pour exprimer leur haine envers les talibans, alors que leurs dirigeants ont appelé la communauté internationale à rompre le silence devant les «crimes» commis par cette milice en Afghanistan.

Aux cris de «Mort aux talibans, mort au Pakistan et mort à l'Amérique», plusieurs dizaines de milliers de personnes, dont des soldats, des jeunes, des femmes en tchador noir et des enfants, ont manifesté dans les rues de Téhéran.

«Les talibans, ces valets de l'Amérique, commettent des crimes et les Etats-Unis les soutiennent», criaient des groupes de manifestants dans la grande rue d'Enghelab (révolution) près de l'université de Téhéran.

Portant des portraits des dirigeants iraniens et des pancartes hostiles aux talibans, ils ont dénoncé le Pakistan en le qualifiant de «menteur» et d'être «le commanditaire de la bande moyen-âgeuse des talibans».

Les manifestants ont convergé ensuite devant l'université de Téhéran où ils ont participé aux obsèques officielles de six diplomates et du journaliste de l'agence IRNA tués le 8 août par les talibans au consulat iranien à Mazar-i-Sharif, dans le nord de l'Afghanistan.

Le Guide de la république islamique, l'ayatollah Ali Khamenei, ainsi

que des hauts dignitaires du régime étaient également présents pour saluer les «sept martyrs de l'islam», après la prière hebdomadaire musulmane. Au total, huit diplomates ont été tués par les talibans, mais seuls les corps de six d'entre eux ont été rapatriés en Iran.

Le président du Parlement iranien Ali Akbar Nategh-Nouri, qui a participé à la manifestation et à la prière, a demandé à la communauté internationale de «rompre le silence» devant «les crimes» des talibans. «Nous demandons à tous les pays, et surtout à l'ONU, de rompre le silence, de prendre des mesures concrètes et de traiter les talibans comme des criminels de guerre», a-t-il dit, ajoutant: «le monde ne doit pas mal interpréter notre patience devant ce qui se passe en Afghanistan».

De son côté, le porte-parole du ministère iranien des Affaires étrangères, M. Mahmoud Mohammadi, a mis en garde sur Radio-Téhéran contre «l'imminence d'une tragédie humaine» en Afghanistan.

Des manifestations hostiles aux talibans se sont déroulées également dans la plupart des autres grandes villes. L'Iran a menacé de venger la mort de ses ressortissants par les talibans, tout en affirmant qu'il «agrait en respectant les intérêts de l'islam, de la région et du pays». Parallèlement à la mobilisation de l'opinion publique, des mouvements massifs de troupes et des activités militaires logistiques sont en cours aux abords de la frontière afghane.

Carpe diem!*

*Saisir le jour, saisir l'occasion, donner aux adolescents et aux adolescentes à un moment charnière de leur vie les moyens de découvrir et de comprendre le monde qui les entoure. Les amener, par un enseignement complet, diversifié et attentif, à jouer leur rôle au sein de la société.

Au Collège de Montréal, collège privé et mixte de niveau secondaire, nous mettons en place les conditions pour que vos enfants aient confiance en eux, pour qu'ils aient l'esprit ouvert et le regard large. Nous enseignons l'équilibre.

COLLÈGE DE MONTRÉAL

LE PREMIER COLLÈGE DE MONTRÉAL
1931, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3H 1E3
(514) 933-7397 admission@college-montreal.qc.ca

NOUVEAU CENTRE SPORTIF • PROGRAMME POUR ALLOPHONES • COURS D'ESPAGNOL OBLIGATOIRES 2^e ET 3^e SECONDAIRE

JOURNÉES «PORTES OUVERTES»

le 25 septembre de 16 h 00 à 21 h 00 et le 27 septembre de 13 h 30 à 16 h 30

Inscription gratuite

9, 10 ET 11 OCTOBRE 1998

Conférence pluridisciplinaire traitant du rapprochement Asie-Canada

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

999, RUE UNIVERSITY MONTRÉAL (QC)

SQUARE-VICTORIA

Une initiative de l'Université de Montréal

www.aqualog.qc.ca/asia

DÉCOUVRIR L'ASIE SANS PRENDRE L'AVION

LE DIALOGUE

DES MONDES

SOUS LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE MADAME YING CHEN

info : (514) 343-7748

NOM	
PRÉNOM	ÂGE
ORGANISATION REPRÉSENTÉE	
DOMAINE D'ÉTUDES	
ADRESSE	
VILLE	CODE POSTAL
TÉLÉPHONE	
TÉLÉCOPIEUR	
COURRIER ÉLECTRONIQUE	

Faire parvenir à :
Commission des accréditations
Université de Montréal
«Le dialogue des mondes»
C.P. 6128, Succursale Centre-ville
Montréal (Qc) H3C 3J7
Tél. : (514) 343-7748
Téléc. : (514) 343-7716
Courriel : courrier@cetase.umontreal.ca

Canada Airlines
Transporteur officiel

LE MONDE

REVUE DE PRESSE

Crises et chuchotements

De Paula Jones au Dow Jones, en passant par Monica, Kenneth et Bill, sans oublier Boris et quelques lascars asiatiques, il ne semble plus y avoir que des crises, où qu'on porte le regard. Dans la tourmente, la presse mondiale s'attache à deux de ses valeurs les plus «sûres»: l'argent et le sexe.

Claude Lévesque
Le Devoir

Quand l'économie mondiale ne tourne plus rond, le capital fuit la «périphérie» et retourne vers le «centre», qui en profite dans un premier temps, avant de pâtir à son tour. C'est George Soros qui le dit. Le centre et la périphérie. Comme à l'époque du tiers-mondisme militant, avant celle de la mondialisation triomphante. Il faut dire que cette dernière connaît de plus en plus de rates:

La presse



du monde

de Charlotte (Caroline du Nord), observe: «M. Clinton ne met pas le pays en danger en restant à la Maison-Blanche. Notre économie n'est pas en train de s'effondrer, nous ne sommes pas attaqués, il n'y a pas menace de coup d'Etat. Le pire a déjà été dit à son sujet.» Le *Detroit Free Press* écrit, pour sa part: «S'il démissionnait avant la fin des procédures, cela équivaudrait à s'effondrer devant l'implacable Starr, créant un précédent qui ferait des futurs présidents des cibles trop faciles pour leurs adversaires politiques.» Et que dit le *New York Times* lui-même? Le samedi suivant la publication du rapport Starr, l'éditorial contenait ce jugement: «Un président qui ne jouit pas du respect du public et de l'appui du Congrès ne peut pas rester longtemps en poste.» Le lendemain, la NYT enjoignait cependant les parlementaires de s'en tenir à une procédure juste et scrupuleuse s'ils devaient ouvrir une enquête pouvant mener à la destitution du président.

Aux antipodes, c'est-à-dire en Afghanistan, une crise plus douloureuse fait rage. Elle oppose, comme l'explique la *Far Eastern Economic Review*, «deux branches de l'Islam (la chiite et la sunnite), ainsi qu'un réseau complexe d'alliances internationales et ethniques». D'un côté, les talibans et leurs alliés saoudiens et pakistanais et, de l'autre, l'Iran, la Russie et les anciennes républiques soviétiques d'Asie centrale. L'issue de la crise pourrait avoir de lourdes conséquences sur la région. La revue note que le mystère s'épaissit du fait que les États-Unis s'y trouvent apparemment opposés à leurs alliés de longue date (Arabie et Pakistan et, indirectement, les talibans), surtout depuis la frappe de missiles sur la base des terroristes du réseau Ben Laden en Afghanistan. Même si l'on se trouve à des années lumières des principales places boursières, l'argent n'est pas étranger à l'écheveau afghan. «Le danger d'un conflit entre l'Iran et l'Afghanistan [...] pourrait nuire sérieusement aux sociétés occidentales qui ont investi quelque dix milliards depuis 1992 dans l'exploitation des gisements de pétrole et de gaz [de la mer Caspienne] et la construction de pipelines. Après la frappe américaine, le géant pétrolier américain Unocal a mis en veilleuse son projet de construire un pipeline qui relierait le Turkménistan au Pakistan en passant par l'Afghanistan.»

En Chine, une prospérité et une liberté sans précédent ont provoqué une véritable révolution sexuelle. The *Review* rappelle que les mœurs étaient relativement libres en Chine avant la révolution communiste de 1949. Les jeunes Chinois recommencent aujourd'hui à s'intéresser aux jeux de la séduction, dont n'avaient probablement pas envie leurs parents et leurs grands-parents, accoutrés qu'ils étaient dans leurs pyjamas Mao, aussi obligatoires qu'unisexes. La magazine cite des statistiques révélatrices: 13,4 % des étudiants de niveau collégial admettent avoir eu des relations sexuelles et 69 % d'entre eux considèrent que le concubinage et les relations prémaritales sont acceptables. D'autre part, les Chinois se marient beaucoup plus tardivement qu'il y a dix ans. Et enfin, le taux de divorce est passé à près de 20 %, alors qu'il n'était que de 4 ou 5 % au milieu des années 1980. C'est ce dernier chiffre qui a incité récemment le gouvernement central à considérer de nouvelles directives pour régir le mariage et rendre le divorce plus difficile à obtenir.

The *New York Times* relevait lundi qu'une trentaine de quotidiens américains s'étaient prononcés en faveur d'une démission du président Clinton ou, à défaut, d'un départ volontaire, d'une destitution du locataire de la Maison-Blanche, arguant du tort fait à la dignité de la fonction et de l'absence d'autorité morale, qui empêche le titulaire de gouverner efficacement. (La liste s'est allongée depuis.) Quelques quotidiens se sont toutefois portés à la défense de M. Clinton. The *Observer*,

Le *Boston Globe*, qui cite Soros et d'autres spécialistes hautement médiatisés de l'économie mondiale, s'inquiète devant la perspective de voir 60 % de la population de la planète entrer en récession. «Ce qui inquiète plusieurs analystes, c'est que, tout comme [en 1974, à l'époque du Watergate], les enquêtes et les menaces de destitution entravent tellement le président qu'il ne pourra pas utiliser ses pouvoirs déjà limités pour influencer sur la scène économique mondiale.» «La crise, poursuit le *Globe*, ne touche pas seulement des pays aux prises avec de vieux problèmes structurels, comme la Russie, mais également d'autres pays réputés en bonne santé économique, comme le Brésil.» Le FMI n'arrivant pas à enrayer la crise, de nombreuses suggestions (dont celles de Soros) ont été émises pour renforcer le système financier international. «Mais pour vendre ces idées à un Congrès et à une communauté internationale réticente, il faudrait un leadership présidentiel fort, quelque chose qui fait défaut à M. Clinton après le scandale Lewinsky, selon la plupart des analystes.»

se le vendredi 11 septembre par le président Liamine Zéroual d'une élection présidentielle anticipée. Trente sept personnes, selon des journaux, 27 selon un bilan officiel, avaient été massacrées dans la nuit de dimanche à lundi dans la région d'Ain Defla à quelque 150 kilomètres à l'ouest d'Alger.

Ce massacre avait été précédé de quatre attentats samedi et dimanche qui ont fait neuf morts et six blessés. Ces quatre attentats, attribués à des groupes islamistes armés, ont eu lieu Laghouat (sud), Chlef (ouest) et Constantine (est).

Déjà, après un discours du président Zéroual le 19 août portant sur la situation sociale difficile de l'Algérie, au cours duquel il avait aussi marqué sa volonté d'éradiquer le «terrorisme», une flambée de violence avait provoqué la mort d'une centaine de personnes la semaine suivante.

Vingt-deux morts dans un attentat à la bombe en Algérie

AGENCE FRANCE-PRESSE

Alger — Vingt-deux personnes ont été tuées et 60 blessées hier en fin d'après-midi par l'explosion d'une bombe artisanale dans un marché près de Tiaret (ouest de l'Algérie), ont annoncé les services de sécurité.

L'attentat s'est produit vers 17 heures dans le village de Zaroura, où se tenait un marché hebdomadaire, en périphérie de Tiaret, à 240 kilomètres au sud-ouest d'Alger.

Selon le bilan officiel, sept des blessés se trouvaient dans un état grave. Des témoins joints depuis Alger ont indiqué que le nombre final des blessés pourrait atteindre la centaine.

Ce nouvel attentat, qui porte au total à une soixantaine le nombre de victimes probables de la guérilla islamiste en une semaine, traduit un regain de violence consécutif à l'annonce surpri-

ANTOINE JACOB
LE MONDE

Stockholm — «Dimanche, votez le plus rouge possible!» Celle qui termine ainsi son discours électoral dans une rue piétonne de Stockholm ne ressemble en rien à une révolutionnaire exaltée.

Grande femme élégante sur ses talons hauts, robe et collants noirs, veste bordeaux, Gudrun Schyman ne dépareillerait pas dans un conseil d'administration de grande entreprise. C'est pourtant le Parti de gauche (ex-communiste) qu'elle dirige. Avec succès puisque, d'après tous les sondages, sa formation s'approprie, lors des législatives du dimanche 20 septembre, à doubler son score de 1994 (6,2 %).

Une percée qui embarrasse considérablement les sociaux-démocrates au pouvoir. Car Gudrun Schyman mord sur leur électoral traditionnel en les accusant d'avoir mené une «politique de droite» depuis leur retour aux affaires, il y a quatre ans. «C'est vrai que je suis déçue par le gouvernement», lâche Kerstin, une employée de bureau venue écouter la présidente du Parti de gauche durant sa pause déjeuner. Une fois que cette secrétaire a payé son loyer, ses charges et ses impôts, il ne lui reste plus que 2 700 couronnes (1 970 francs) par mois pour vivre avec son fils. Une détérioration de son train de vie qu'elle met sur le

compte des mesures d'austérité décidées par le gouvernement. Au total, ce dernier a procédé à des économies budgétaires de plus de 125 milliards de couronnes (91 milliards de francs) en quatre ans. Un traitement de choc destiné à assainir les finances publiques du pays et à le sortir de sa plus grave récession depuis la guerre.

Comme des millions de Suédois, Kerstin a été touchée par ces coupes budgétaires. Les allocations chômage, familiales et logement ont diminué. Les communes ont licencié du personnel dans les crèches, les écoles et les hôpitaux. Une hérésie pour de nombreux Suédois, habitués à la sécurité procurée par l'Etat-providence!

«Il fallait en passer par là pour rétablir la confiance des marchés financiers en notre pays, les jeunes sypies de Wall Street refusaient de continuer à financer nos déficits», explique aujourd'hui le premier ministre, Göran Persson, volontiers enclin à l'autosatisfaction.

Depuis un an, il a ressorti le carnet de chèques, restituant peu à peu les avantages sociaux supprimés. Au menu de son programme électoral: hausse des allocations familiales, plafonnement des frais de crèche, meilleures retraites, etc. Les économistes mettent au crédit de cet ancien ministre des Finances le retour à

l'équilibre budgétaire et la maîtrise de l'inflation. Le royaume connaît également une croissance favorable (3 % en 1998), qui, selon le gouvernement, devrait permettre de relancer l'emploi.

Temps de travail ou impôts?

Là réside, de l'avis de l'opposition et des experts, le point noir de l'action des sociaux-démocrates: bien qu'en baisse, le taux de chômage officiel s'élève encore à environ 8 % de la population active, auquel s'ajoutent quelque 3 % de personnes en formation ou affectées à des travaux temporaires financés par l'Etat. Or le programme social-démocrate ne contient aucune mesure nouvelle destinée à réduire ce taux à 4 % d'ici à l'an 2000, comme promis depuis des années.

L'Union
monétaire
européenne
divise la
droite

Le Parti de gauche et l'opposition de centre droit ne ménagent pas leurs critiques, sachant que l'emploi constitue la première préoccupation des 6,6 millions d'électeurs.

Si Gudrun Schyman préconise une réduction générale du temps de travail, les partis «bourgeois» n'ont qu'une expression à la bouche pour décrire leur politique contre le chômage: «La baisse des impôts.» La pression fiscale en Suède est la plus forte au monde, selon une récente étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques

(OCDE). Mais la droite et le centre ne sont pas d'accord sur l'ampleur des allègements à entreprendre, les conservateurs de Carl Bildt étant les plus radicaux.

Ce n'est pas leur seule pomme de discorde. Le démantèlement des réacteurs nucléaires civils et l'Union économique et monétaire (UEM) sont autant d'épées de Damoclès au-dessus d'une éventuelle coalition de centre droit. Alors on évite de trop parler de ces dossiers. Idem à gauche, où les sociaux-démocrates, donnés vainqueurs en dépit d'une perte de voix prévisible, devront se trouver un ou plusieurs alliés au Parlement pour pouvoir gouverner.

Or leurs partenaires potentiels les plus plausibles, les ex-communistes et le Parti du centre, sont tous deux opposés au principe même de l'adhésion à l'UEM. La Suède n'y participera pas dès 1999, le gouvernement estimant trop faible le soutien de l'opinion publique à ce projet. Il pourrait décider toutefois de rejoindre la zone euro dans les années à venir, dans le sillage de Londres.

Pour faciliter sa future marge de manoeuvre, M. Persson, quarante-neuf ans, met en garde contre les risques que courrait le pays en cas de formation d'un gouvernement trop minoritaire après le scrutin. Avec moins de 37 % d'intentions de vote, selon les derniers sondages, il peut, à juste titre, se faire du souci.

FRANCE

Tests électoraux pour le Front national

AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — Le Front National (extrême-droite) espère faire oublier la guerre des chefs qui le divise et montrer qu'il n'est pas en déclin en reprenant son seul siège de député à l'occasion d'une élection partielle à Toulon, dont le 1^{er} tour a lieu demain.

Le FN, qui représente environ 15 % de l'électorat français avec des points à 30 % dans le sud du pays, compte aussi sur deux autres élections partielles à Aubagne (sud) et Dunkerque (Nord), organisées en même temps, pour montrer qu'il peut encore progresser.

A Toulon, l'épouse du maire de la

ville, Jean-Marie Le Chevalier, seul député FN du Parlement français jusqu'à son invalidation pour des irrégularités électorales, est candidate à la place de son mari.

Cette stratégie de la candidature conjugale par procuration avait déjà permis en 1997 à Bruno Mégret, le numéro 2 du FN, de garder la mairie de Vitrolles (sud), alors qu'il était invalidé, en faisant élire sa femme Catherine.

Jean-Marie Le Pen, le chef du Front national, envisage également d'y recourir en présentant sa femme Jany aux européennes de mars 1999 afin de contourner une mesure d'inéligibilité qui pourrait le frapper lui aussi.

Oubliez du précédent de sa femme à Vitrolles, M. Mégret, rival désormais déclaré de Jean-Marie Le Pen pour le leadership du FN, a été le premier à dénoncer une éventuelle désignation de Jany Le Pen comme tête de liste du FN pour les européennes.

Il maintient en effet que c'est au numéro deux de conduire la liste si Jean-Marie Le Pen est définitivement déclaré inéligible par la justice pour une agression contre une candidate socialiste lors des dernières législatives.

Les élections de dimanche seront l'occasion de vérifier si cette querelle des chefs a laissé des traces dans l'électorat FN.

À Toulon, Cendrine Le Chevalier affrontera la députée sortante socialiste, Odette Casanova, qui l'avait battue de 33 voix seulement lors de la dernière élection, en mai, où elle était déjà candidate à la place de son mari.

L'élection d'Odette Casanova avait été ensuite invalidée en raison d'une infraction au code électoral. Un candidat de la droite unie, Marc Bayle, essaiera de se placer entre les deux femmes. Quatre autres candidats participèrent au scrutin.

Le FN veut montrer à la droite qu'il reste en position d'arbitre et est toujours susceptible de semer la zizanie dans le camp du RPR et de l'UDF.

LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

Pour les enfants d'âge scolaire

Parents, une de ces situations est la vôtre!

1 VOTRE ÉCOLE OFFRE DÉJÀ LE SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE.

Quels changements y aura-t-il en 1998-1999?

Si votre enfant fréquente ce service, 3 jours ou plus par semaine pendant 2 h 30 ou plus par jour,

vos tarifs de garde ne pourront pas dépasser 5 \$ par jour.

• Cette somme de 5 \$ comprend : 5 heures de garde les jours de classe et 10 heures de garde lors des journées pédagogiques prévues au calendrier scolaire de votre enfant, pour un maximum de 200 jours par année.

• Cette somme de 5 \$ exclut les besoins alimentaires.

• Cette somme supplémentaire pourra être demandée si l'enfant fréquente le service plus de 5 heures dans une même journée.

Si votre enfant fréquente le service de garde moins de 3 jours par semaine ou moins de 2 h 30 par jour,

vous paierez le tarif couvrant cette période.

Notez que :

• Le programme d'exonération pour les frais de garde est aboli pour tous les enfants d'âge scolaire.

• Les familles à très faible revenu peuvent obtenir une compensation de 3 \$ par jour si elles sont admissibles au programme Apport du ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

2 VOTRE ÉCOLE N'OFFRIRAIT PAS LE SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE EN 1997-1998 ET VOUS CROYEZ QU'IL Y A LA BESOIN DE GARDE SUFFISANT DANS VOTRE SECTEUR.

Que faire?

• Vérifiez si un nombre suffisant d'enfants ont besoin du service de garde.

• Faites part du besoin à la directrice ou au directeur d'école, ou à votre conseil d'établissement lorsqu'il sera formé, pour qu'une demande d'ouverture d'un service de garde soit présentée à la commission scolaire. Celle-ci verra à l'implantation du service dans votre école.

Votre nouveau service devra respecter le tarif maximum de 5 \$ par jour et les responsables devront remplir le formulaire de demande d'allocation pour recevoir les subventions de démarrage et de fonctionnement.

3 VOTRE ÉCOLE N'OFFRE PAS LE SERVICE DE GARDE ET NE POURRA PAS L'ORGANISER PARCE QUE PEU D'ENFANTS ONT BESOIN D'ÊTRE GARDÉS EN DEHORS DES HEURES DE CLASSE.

Que faire si vous avez besoin d'un service de garde?

Demandez à la directrice ou au directeur de l'école de remplir le formulaire « Avis attestant que cet élève inscrit à l'école ne peut pas bénéficier du service de garde en milieu scolaire ».

À la suite de cette démarche, si vous obtenez une place dans un centre de la petite enfance, vous pourrez bénéficier de conditions similaires à celles offertes par les services de garde en milieu scolaire : 5 heures de garde pour 5 \$ par jour de classe, en présentant une copie du formulaire prévu à cet effet.

Autres renseignements

Est-ce que le service de garde en milieu peut offrir la garde pendant les journées de congé et pendant la semaine de relâche?

Oui, selon les besoins des parents et si le nombre d'enfants à garder est suffisant pour assurer l'autofinancement du service. Cependant, la garde peut être offerte au coût réel puisque le tarif maximum de 5 \$ par jour concerne seulement les jours du calendrier scolaire.

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

Frais de garde et crédit d'impôt (Revenu-Québec)

Fréquentation régulière :

• la somme déboursée (maximum 5 \$ par jour) n'est pas admissible au crédit d'impôt;

• les coûts supplémentaires pour des services en sus du service de base sont admissibles au crédit d'impôt.

Fréquentation sporadique :

• les frais de garde sont admissibles au crédit d'impôt.

Québec

É D I T O R I A L

L'envers d'un succès

Jean-Robert Sansfaçon

L'industrie du porc est en difficulté, ce que les producteurs n'ont pas manqué de rappeler de façon spectaculaire en ralentissant la circulation sur l'autoroute 20. Il va de soi que Québec doit leur venir en aide, ce qu'il fait déjà largement. La question est de savoir comment.

L'industrie porcine est en crise. À cause de l'augmentation de la capacité de production aux États-Unis et de la crise économique en Asie, il y a présentement surproduction de porcs sur les marchés internationaux. Résultat: le prix a chuté de moitié depuis un an, passant de 220 \$ par tête à 110 \$.

Tant que les prix étaient élevés, voire excellents, les producteurs empochaient des profits tels qu'on a vu naître des dizaines de projets de porcherie, au grand dam des municipalités hôtes. Maintenant qu'il y a la crise, c'est au gouvernement qu'on demande de l'aide.

Pour faire face à ce genre de situation toujours possible en agriculture, producteurs et gouvernement contribuent depuis longtemps à une assurance stabilisation du revenu financée dans une proportion d'un tiers par les producteurs et de deux tiers par l'État. Le régime assure les producteurs d'un revenu minimum basé sur l'évaluation de ce qu'il en coûte pour élever une bête. Si le prix chute sous ce niveau, le régime verse une compensation à tous les producteurs, qu'ils aient subi des pertes ou non.

La guerre que livrent les producteurs tient au fait que jusqu'à 1996, le régime versait des compensations quand le prix du marché était inférieur à 154 \$ par tête (en dollars d'aujourd'hui). Or une étude du ministère, contestée par les producteurs mais bientôt confirmée par une firme indépendante, en arriva à la conclusion que le coût de production type n'était pas de 154 \$ mais de 137 \$ par tête, base à partir de laquelle on ajusta les compensations du régime et les «primes» payées par les producteurs et le gouvernement. C'est cette baisse de 17 \$ de contributions par tête, attribuée à la lutte contre le déficit, qui est tant critiquée par les producteurs. Leur demande, on le devine, c'est de revenir à l'ancien barème, plus avantageux mais aussi plus coûteux pour les contribuables.

Dans son budget de 1997, Québec avait choisi d'étaler la baisse de contribution sur deux années: 8 \$ la première année et 9 \$ cette année. Etant donné la crise, il a renoncé temporairement à la majeure partie de la seconde diminution de 9 \$, ce que les producteurs oublient de dire lors de leurs sorties publiques.

De son côté, Québec soutient qu'en toute équité pour les autres régimes de stabilisation, il n'est pas question de revenir à l'ancien barème qui lui coûte

rait une trentaine de millions. En revanche, il veut plutôt répondre de façon ciblée et ponctuelle aux problèmes des producteurs les plus affectés par cette crise mondiale dont on ne sait pas combien de temps elle durera. Car tous ne sont pas affectés de la même façon et avec la même intensité. Les quelques très gros producteurs par exemple, ceux qui contrôlent à la fois la vente de céréales et l'élevage de certaines de milliers de têtes de bétail (on les nomme «intégrateurs»), ceux-là profitent de coûts de production avantageux, bien inférieurs au barème de base de 137 \$ par tête, et n'ont besoin d'aucune aide supplémentaire de l'État. D'ailleurs, le Vérificateur général a déjà dénoncé le fait que ces gros producteurs profitent du système à coups de millions par année grâce à des coûts de production plus bas, ce qui est toujours le cas. En maintenant sa demande de rétablissement de l'ancien barème, l'UPA se fait complice de ce gaspillage de fonds publics qui n'a jamais cessé au profit d'une poignée de grandes entreprises responsables d'une fraction appréciable de la production totale de porcs au Québec.

Pour les autres, les milliers de producteurs «finisseurs» ou «naissieurs-finisseurs» dont un certain nombre fait face à de réels problèmes de rentabilité ou de liquidité, selon le cas, Québec a offert le printemps dernier de devancer les versements de l'assurance stabilisation (78 millions à ce jour) pour leur permettre de payer leurs fournisseurs et, pour les cas les plus critiques, il a aussi offert des remises de dette. Jusqu'à récemment, cette dernière offre a été boycottée par la Fédération des producteurs qui rejette ce genre d'aide ponctuelle et ciblée, exigeant plutôt le retour aux subventions antérieures plus généreuses et surtout, universelles.

La crise mondiale du porc est loin d'être terminée et il va de soi que le gouvernement du Québec doit s'en préoccuper. Cela dit, il ne devrait pas être question de revenir aux contributions d'antan supérieures aux coûts de productions. L'État paie déjà plus que sa part. Un régime qui assurerait les producteurs d'un revenu minimum supérieur à ses coûts ne serait pas équitable et surtout, il aurait pour conséquence d'attirer de nouveaux éleveurs alléchés par la perspective de profits minimums assurés dans une industrie qui fait face déjà à une surproduction critique. C'est là une situation qui existait avant les corrections récentes apportées au régime de stabilisation. Même à la veille d'élections, le gouvernement Bouchard doit prendre garde de commettre à nouveau une erreur aussi coûteuse pour nous tous

La crise du porc appelle des solutions ciblées et non le retour aux subventions d'antan

L'Albanie jetée à la rue

Guy Taillefer

Prisonnière — et victime — de son passé, jamais guérie de la xénophobie et de la paranoïa du «visionnaire» Enver Hoxha, l'Albanie sombre à nouveau dans la confusion sociale et politique. Le déclencheur: l'assassinat il y a une semaine d'Azem Hajdari, leader des premières manifestations étudiantes contre le régime communiste en 1990, tête d'affiche du Parti démocratique (PD) de l'ex-président Sali Berisha — et rouage important du soutien aux Kosovars d'origine albanaise qui résistent aux Serbes dans le Kosovo voisin.

Accusant le gouvernement d'être responsable de ce meurtre commis en plein centre de Tirana, Sali Berisha — incidemment plus autoritaire que démocrate — en profite aujourd'hui pour tenter de reprendre par soulèvement populaire interposé le pouvoir qu'il a perdu en mars 1997 aux mains de l'ex-communiste Fatos Nano à l'issue d'élections sous supervision internationale. L'occasion est trop belle: le premier ministre Nano, qui n'a pas su relancer la Lada économique du pays le plus pauvre d'Europe, souffre d'impopularité croissante.

S'il n'en tenait qu'à lui, Fatos Nano aurait déjà décapité l'opposition en emprisonnant Sali Berisha pour «tentative d'insurrection armée». La légitimité est bien du côté de M. Nano, dont le Parti socialiste albanais (PSA) domine le Parlement. Mais il doit savoir — les Européens tentent activement de lui faire comprendre ces jours-ci que l'avenir de l'Albanie passe par le dialogue — que cela ne ferait qu'exacerber les tensions dans ce pays où un million de kalachnikovs sont en circulation; où le désir principal

de la population consiste depuis des années à tout simplement vouloir émigrer vers la Grèce ou l'Italie.

L'Albanie est, à bien des égards, un pays jeté à la rue. Pour la communauté internationale, il s'agit de prévenir avant qu'il ne soit trop tard la répétition des émeutes qui ont fait 1600 morts au printemps 1997, dans la foulée de faillites financières qui ont fait perdre leur argent à des milliers de petits épargnants et provoqué la chute du président Berisha. Sur le plan régional, il est important qu'elle parvienne à calmer le jeu en tenant compte de toutes les susceptibilités, puisque l'Albanie joue un rôle stratégique dans la crise au Kosovo.

La marge de manœuvre de l'Occident est évidemment bien limitée. Les obstacles auxquels il se bute sont d'envergure historique: l'affrontement politique entre le PD et le PSA recouvre une vieille rivalité ethnique entre la communauté guègue du nord et les Tosques du sud. Une rivalité que la classe politique ne s'est d'ailleurs jamais gênée d'attiser. Difficile néanmoins de ne pas remarquer qu'en Albanie, une fois de plus, la communauté internationale se contente de jouer les pompiers. Comme, du reste, au Kosovo. L'Albanie est riche sur les plans agricole et minier: sa pauvreté n'en fait pas pour autant un pays dépourvu. Les pays occidentaux qui se précipitent aujourd'hui à sa rescousse n'auraient-ils pas avantage à investir un peu plus durablement dans son développement? Cela finirait peut-être par y calmer plus durablement les tensions sociales. Peut-être aussi cela finirait-il, plus efficacement que les menaces d'intervention de l'OTAN, par donner à la région des Balkans un peu de cette stabilité qui lui fait tant défaut.

L E T T R E S

Micmac et micmac

Votre lecteur, M. Poirier de l'Université Laval, répond avec raison que les autochtones, parqués dans des réserves catholiques, avaient été forcés de parler français et étaient venus à s'appeler micmac eux-mêmes en 1676, mais l'histoire commence bien avant ça.

Les Hollandais conquièrent d'abord des indigènes de l'Afrique, puis vers l'est aux Indes, en Indonésie et enfin leurs missionnaires débarquent au Japon, protégés par des soldats armés

de fusils qui mettent en déroute les shogun, occupation ponctuée par François Xavier. Des Hollandais apprennent la langue agglutinante japonaise. Les shogun reviennent de Chine avec des armes à feu et chassent les Hollandais devenus bilingues.

Quand Cristoforo Colombo se rend en Chine et au Japon en se dirigeant vers l'ouest car la terre est ronde, il engage un Hollandais bilingue. En «Amérique» en 1492, son interprète entend des autochtones qui disent des mots à saveur japonaise dans une

langue agglutinante.

Similairement, Jacques Cartier vient en «Amérique» et amène avec lui un Hollandais multilingue. En 1535, quand l'équipage est frappé du scorbut dont la moitié sont déjà morts, l'interprète fait comprendre la tragédie au Chef (Donnacona?) dont le shaman opère la guérison des mourants avec des incantations dites païennes et des tisanes tirées des écorces d'arbres.
Jean-Melville Rousseau
Ex-ingénieur-conseil
Montréal, 14 septembre 1998

STATIONNEMENT ILLÉGAL SUR L'AUTOROUTE 20...



O P I N I O N

Pour l'équité entre les générations

LORRAINE PAGÉ
Présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec

Depuis quelques années, les jeunes éprouvent beaucoup de difficulté à intégrer le marché du travail. Le taux de chômage demeure élevé. Les emplois qu'ils trouvent sont souvent précaires ou à temps partiel. Face à de telles conditions, il n'est pas surprenant de les entendre de plus en plus parler d'équité entre les générations. C'est d'ailleurs le fond du débat qui s'est engagé depuis quelques mois au Québec sur les clauses d'exclusion et qui connaît présentement un temps fort avec les débats en commission parlementaire.

Qu'un tel débat se déroule au sein de la société québécoise est certainement une bonne chose. Première, il permettra de mesurer l'ampleur du phénomène. Mais si le problème existe dans les milieux syndiqués — selon une étude du ministère du Travail, 64 % des conventions collectives contenaient, l'an dernier, des clauses d'exclusion —, la situation est sans aucun doute bien pire dans les milieux non syndiqués où le contre-poids syndical n'existe pas et où l'arbitraire patronal règne en maître.

Deuxièmement, ce débat permettra de comprendre les raisons d'une telle situation. Toujours selon une étude du ministère du Travail, les clauses d'exclusion sont le résultat d'initiatives patronales à 92 %. Elles sont souvent assorties de menaces de fermeture d'entreprises ou d'abolition de postes. Les raisons évoquées étant, naturellement, les exigences de la compétitivité, de la concurrence et de la lutte contre le déficit.

Troisièmement, il faudra que ce débat permette de définir clairement ce qu'est une clause d'exclusion. Il est reconnu, en relations du travail, que les clauses d'exclusion désignent généralement des dispositions fixant des avantages inférieurs pour des salariés embauchés après la signature d'une convention collective ou à compter d'une date déterminée. C'est

la définition proposée par le ministère du Travail et à laquelle adhère la Coalition pour une loi contre les clauses d'exclusion. Ces clauses ont donc pour effet de créer deux régimes différents: un pour les nouveaux salariés embauchés après une date déterminée et un autre pour ceux déjà en fonction avant la signature de la convention collective.

Cependant, tout changement dans les conventions collectives qui touche les nouvelles personnes embauchées n'est pas nécessairement discriminatoire. Par exemple, les changements au régime de probation chez les enseignants répondaient à un réel besoin identifié tant par la CEQ que le ministère de l'Éducation.

Par conséquent, ce qui importe, c'est de déterminer si un changement dans les conventions collectives est discriminatoire, c'est-à-dire s'il fait en sorte que les nouveaux salariés obtiennent des conditions de travail ou salariales inférieures.

Prenons le cas du gel d'un échelon chez les enseignants. Ce gel est-il une clause d'exclusion?

Pour répondre à cette question, il est nécessaire de rappeler certains faits. La CEQ a dû, en 1997, consentir plusieurs mesures d'économie à même les conventions collectives: report de l'augmentation salariale et des congés de maladie monnayables, diminution de la prestation d'assurance-salaire en cas d'invalidité, augmentation d'élèves dans les classes de maternelle, abolition des postes de chefs de groupe et gel de l'échelon.

Comme ces différentes mesures ont affecté l'ensemble des enseignants à un titre ou à un autre, il est faux de prétendre qu'elles n'ont touché que les jeunes ou les nouveaux arrivés. De plus, comme le gel de l'échelon ne crée pas de régime différent pour les nouveaux arrivés, il ne peut pas être considéré comme une clause d'exclusion. Cela n'empêchera toutefois pas la CEQ de revenir à la charge lors de la prochaine négociation sur deux mesures d'économie consenties à cette époque: le nombre d'élèves en maternelle et le gel de l'échelon.

Mais ce débat ne devrait pas masquer la réalité. La réalité, c'est que le gouvernement a pavé la voie à la multiplication des clauses d'exclusion, notamment dans les municipalités, en imposant des compressions budgétaires équivalentes à 6 % de la masse salariale, à l'automne 1996. Ce gouvernement a alors refusé d'honorer sa signature et a forcé, sous la menace d'une loi spéciale, la réouverture des conventions collectives.

La CEQ a dû faire face à des choix difficiles, voire déchirants. Mais finalement, les choix qui ont été faits ont permis d'éviter des abolitions de postes. Ils ont aussi permis d'offrir des emplois à des milliers de jeunes enseignants qui sont venus remplacer les personnes partant à la retraite dans le cadre du programme de départs volontaires.

Cette création d'emplois pour des jeunes enseignants et enseignants constitue une façon de tendre vers une plus grande équité entre les générations. De la même façon, c'est par souci d'équité que la CEQ réclame l'adoption, par le gouvernement, d'une législation qui interdise les clauses d'exclusion.

Cette revendication se situe, en fait, en continuité historique avec d'autres luttes contre la discrimination menées par la CEQ depuis ses origines: alors que la fondatrice de la CEQ, Laure Gaudreault, tentait de syndiquer les institutrices rurales. Au cours des années, la CEQ a combattu la précarité d'emploi et l'arbitraire patronal; elle a réclamé des congés de maternité, un traitement équitable pour les conjoints de même sexe, l'équité salariale et aujourd'hui, elle demande une législation sur les clauses d'exclusion.

L'actuel débat doit trouver écho dans l'action gouvernementale. C'est ce qui permettra à la société québécoise de franchir une étape additionnelle dans la lutte contre la discrimination et le renforcement de la solidarité sociale à l'exemple de ce qui a pu être fait avec l'adoption de la Loi sur l'équité salariale.

À P R O P O S

... des femmes emprisonnées

En 1996-1997, les hommes représentaient 91 % et les femmes 9 % de toutes les admissions dans les prisons provinciales/territoriales. Ce ratio selon le sexe n'a pas changé au cours des dernières années, car les femmes représentaient le même pourcentage en 1992-1993. Les femmes comptent pour un pourcentage encore plus faible (4 %) des admissions dans les pénitenciers fédéraux. Cette différence entre les po-

pulations des établissements fédéraux et les populations des établissements provinciaux/territoriaux s'explique par le fait que les hommes sont plus susceptibles (que les sont les femmes) de commettre des crimes de violence plus graves qui aboutissent à des peines de plus de deux ans.

Juristat, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, février 1998.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFON

Rédacteur en chef adjoint CHRISTIAN TIFFET

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Nazisme et liberté d'expression

À la suite du texte de M. Alain Cunot publié lundi dernier et intitulé «L'histoire au service du nazisme», texte qui condamnait la rédaction d'un mémoire de maîtrise par une étudiant de l'Université Laval, nous vous posons la question: «La liberté universitaire et

la liberté d'expression justifient-elles qu'un département accepte la production d'un mémoire de fin d'études à la défense du nazisme?» En quelques heures, nous avons reçu plusieurs réponses dont voici les plus significatives.

Lettre d'un directeur de thèse Déficiences dans l'enseignement

LOUIS BALTHAZAR

Professeur à l'Université Laval,
directeur de thèse de Pierre Asselin

Vous avez publié dans votre édition de mardi dernier un texte d'Alain Cuniot. Ce monsieur a eu l'amabilité de me faire parvenir son texte avant de le publier. Je lui ai répondu par la poste. Je vous saurais gré de publier ma réponse ci-joint.

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 31 août dernier. Je comprends très bien votre réaction et j'en suis navré. Je ne peux que répéter ce que j'ai déjà avoué à plusieurs journalistes qui en ont rendu compte, c'est-à-dire que je suis désolé d'avoir commis cette erreur, cette négligence d'avoir autorisé le dépôt de ce mémoire sans avoir vérifié certaines propositions inacceptables. J'en suis maintenant à demander à l'étudiant d'apporter des corrections.

Je vous rappelle toutefois que je me suis toujours tout à fait dissocié de certaines tendances sous-jacentes à ce mémoire qui constitue néanmoins une étude élaborée. Par

exemple, tout ce que vous citez dans votre lettre sur le programme du Parti nazi et ses politiques est relevé par l'étudiant qui ne cherche pas du tout à nier ces faits. Il fait seulement une distinction entre discrimination, persécution, exil d'une part et extermination d'autre part. Une distinction fort spéculative et théorique pour quiconque a eu à souffrir les affres du régime, je le concède.

Veillez accepter mes regrets les plus sincères pour cette offense.

En réponse à la question du Devoir

Oui, on doit accepter un mémoire favorable au régime nazi s'il est bien documenté, ne dit rien de faux et s'abstient de jugement de valeur gratuit, ce qui, malheureusement, n'était pas le cas du travail de Pierre Asselin. Ce dernier poursuit actuellement une révision dans ce sens. Aux mêmes conditions, on devrait aussi accepter un mémoire favorable au régime stalinien ou à l'État islamique radical.

Louis Balthazar

JEAN ARSENAULT

Enseignant
Montréal

La récente controverse à l'Université Laval au sujet du mémoire d'un certain Pierre Asselin ayant pour titre *Le III^e Reich et le projet national du Québec* suscite de sérieuses interrogations sur la qualité de l'enseignement au Québec et les idées fort saugrenues véhiculées par un contexte de néolibéralisme à outrance où l'éphémère est devenu la norme et où les valeurs humanitaires sont souvent rejetées du revers de la main.

L'on est donc inquiet de constater que certains membres de l'élite universitaire se retranchent derrière le protocole ou «la procédure» en invoquant le sacro-saint respect de la méthodologie et les règlements internes de l'administration, et ce, quand ils sont à même de humer le Mal servi sur un plateau d'argent. Certes, les doutes qui rongent Louis Balthazar, professeur émérite, depuis quelque temps, démontrent simplement qu'il a un certain flair pédagogique. Cependant, mon éminent collègue, de son propre aveu, a un sérieux examen de conscience à faire quant à la rigueur qu'il faut opter lorsque l'on assure le soutien et le suivi d'un élève ou d'un étudiant. D'autant plus que M. Asselin accouchait de sa thèse dans le cadre d'un cours de sciences politiques et non pas d'histoire. C'est dire tout le sérieux que commande l'histoire et qu'il ne faut pas la laisser abâtardir par les raisonnements simplistes du premier jeune imberbe de passage. Georges Brassens a su si bien chanter les vieux cons et les jeunes...

[...]

Mais trêve de plaisanterie! «Par-delà le bien et le mal», nous sommes tarabustés par l'idée que les déficiences et les lacunes dans l'enseignement de l'histoire (vivement la réforme de celui-ci!) tout au long du secondaire et du cégep aient pu amener tous les Pierre Asselin à ignorer l'essence même de la doctrine nazie et fasciste, voire faire l'apologie d'un système qui pratique l'exclusion violente aux dépens de certains segments de la population et à l'avantage du plus fort sur les plans économique, social et militaire. N'en déplaise à M. Asselin, les horreurs de la Deuxième Guerre mondiale furent l'aboutissement d'une déchéance et d'une régression corporatistes tout au cours des années 1920 et 1930. D'ailleurs, d'anciens éminents historiens affirmeraient volontiers qu'elles existaient déjà dans leur état embryonnaire lors des cogitations fantasmagoriques de Friedrich Nietzsche et de Richard Wagner, tenants germaniques de la doctrine du surhomme au XIX^e siècle, époque capitaliste à outrance. Le corporatisme en temps de guerre ou de paix a pour seul but l'élimination de tout opposant démocratique, et ce, même dans les pays à façade démocratique. Ou M. Asselin est victime de lectures mal digérées, ou il lui manque des lettres.

Nous devons tout faire au Québec pour éviter de créer nos propres Keegstra et Zundel, ces Anglo-Canadiens des années 80 qui préchaient l'existence de l'Holocauste et du corporatisme nazi et qui furent traduits devant les tribunaux. Il en va de la sauvegarde de la démocratie.

Des sophismes

MARIO LAPRISE

Enseignant au primaire
Québec

J'estime qu'un directeur de thèse sérieux et prudent devrait déconseiller à un étudiant de faire l'apologie du racisme et, en particulier, du nazisme. Aucune argumentation intelligente ne peut cautionner les aberrations de la pensée raciste et celle qui sous-tend le nazisme. Quelle que soit la qualité structurelle de la thèse, elle repose sur des sophismes; elle devrait alors être rejetée à défaut d'avoir été empêchée.

Une question d'éthique

JEAN-MARIE VAN DER MAREN

Professeur titulaire
Département d'études en éducation
et d'administration de l'éducation
Université de Montréal

Professeur de méthodologie de la recherche en éducation depuis près de 23 ans, j'ai toujours soutenu que si le chercheur ne doit pas être tenu moralement responsable de ce qu'il trouve, il est cependant responsable de ce qu'il publie. De plus, l'éthique nous impose de questionner les valeurs qui conduisent à choisir un objet de recherche, un thème, un problème. En

conséquence, il me paraît totalement inacceptable qu'un département accepte non seulement la production, mais déjà le projet, d'un mémoire de maîtrise à la défense du nazisme. La liberté universitaire, qui doit avant tout être comprise comme un devoir de critique de tous les discours existants, et la liberté d'expression doivent être encadrées par la responsabilité éthique des chercheurs pris individuellement, des départements et des comités universitaires d'éthique de la recherche. Pourquoi cette limite éthique admise comme nécessaire en santé et en éducation ne le serait-elle pas en histoire?

Pour la liberté universitaire

CLAUDE LALANDE

Sainte-Foy

De tout temps, le tabou a porté atteinte à la diffusion de la vérité. C'est faire preuve de maturité que de pouvoir discuter sereinement des sujets les plus controversés, d'en débattre et de permettre à ceux qui s'inscrivent le plus en marge de la pensée populaire de pouvoir s'exprimer, sans s'exposer au mépris des masses.

Chercher à créer le tabou, à culpabiliser celui ou celle qui défend des idées peu populaires, voire honnies, et à leur interdire le droit de s'exprimer, c'est douter de sa propre capacité de défendre son point de vue; c'est reconnaître la faiblesse de son argumentation; c'est avoir peur de sa vérité.

Pierre Asselin a exprimé sa pensée face au nazisme et au national-socialisme à propos desquels, incidemment, il fait une distinction. C'était son droit et nous avons le devoir de l'écouter calmement, tout autant que de lui répondre.

Si Pierre Asselin avait plié l'échine devant ces professeurs, nous n'aurions pas eu la chance de lire l'excellent texte d'Alain Cuniot. Asselin et Cuniot ont déjà fait plus pour sensibiliser le grand public à la question du nazisme et du national-socialisme que bien des conférenciers savants sur le sujet, incapables d'admettre que l'on puisse ne pas être totalement d'accord avec eux.

Il faut à notre société plus de Pierre Asselin qui ne craignent pas de faire éclater les tabous, de provoquer l'opinion publique. Comme lui, ils offriront à autant d'Alain Cuniot l'occasion de s'exprimer et de contribuer à une meilleure connaissance de la vérité.

La liberté universitaire ne doit être limitée d'aucune façon.

Un procès?

DENIS LABELLE

Informaticien
Verdun

Comme nous l'écrivait M. Cuniot, la France traduit en justice les révisionnistes. Pierre Asselin et ses directeurs de maîtrise peuvent donc dormir en paix au Québec. Il est quand même dommage que nous n'adoptions pas cette loi française puisque nous aurions pu assister à un intéressant procès. Procès qui aurait eu au moins le mérite de donner un cours d'histoire à une population parfois un peu égarée.

Bonne note pour M. Asselin

RENÉ TREMBLAY

Professeur d'histoire à la retraite,
chargé de cours à l'Université
du Québec à Trois-Rivières

Oui, sans l'ombre d'un doute que la liberté universitaire et la liberté d'expression justifient un département d'accepter la production d'un mémoire de fin d'études à la défense du nazisme.

Bien sûr, il y a d'autres considérations que le seul contenu d'un texte de mémoire dont un professeur doit tenir compte dans l'attribution d'une note. M. Cuniot reproche à M. Asselin de ne pas avoir fait toute la recension d'une documentation susceptible de se trouver dans le contenu de son mémoire. Il faudrait savoir — je n'ai malheureusement pas lu le mémoire en question — quelle portée M. Asselin voulait donner à son ouvrage. Ce que vous apportez comme information pourrait faire l'objet en soi d'un ou de plusieurs autres textes de mémoire.

On pourrait aussi reprocher à M. Asselin d'ignorer le document des Sages de Sion. Vous savez, ce petit livret

dans lequel ces «sages» proposent à tous les juifs dans le monde des moyens que l'on peut qualifier de peu orthodoxes pour ramasser de l'argent et l'acheminer à ces «sages» afin de créer une banque mondiale... Pour eux, le seul instrument pour contrôler le monde est l'argent. J'ai pris connaissance de ce petit livret à la fin des années 50. Ce n'est pas d'hier et cela rejoint bien les années auxquelles vous faites allusion dans votre texte. Hitler, lui, a sans aucun doute lu ce document et peut-être plusieurs autres des intentions de ces Sages de Sion, et si tel est le cas, on peut essayer de comprendre les gestes malheureux qu'il a posés. À la suite de votre intervention et la mienne, je n'hésiterais pas à donner une bonne note à M. Asselin pour la bonne raison que son mémoire nous permet d'apporter, et votre réflexion et la mienne, donc comme tout bon travail universitaire, son mémoire a suscité la curiosité et l'envie d'y ajouter notre apport, ce qui enrichit notre «la» connaissance.

La liberté menacée

GUY VAN WALLEGHEM

Économiste
Monaco

Je n'ai pas lu le mémoire incriminé. Mais heureusement, les rédacteurs de la question, grâce leur soit rendue, ont eu la sagesse de la formuler d'une manière si générale que je suis d'avance dispensé de cette corvée. Il ne s'agit pas, en effet, de juger si le mémoire de M. Asselin est ou non une défense du nazisme mais si, à supposer qu'il le soit, un ouvrage de ce genre trouverait sa place dans l'auguste giron de l'université.

Le national-socialisme est-il une opinion et relève-t-il à ce titre de la liberté d'expression? Peut-on qualifier ainsi une idéologie qui affirme préemptoirement l'existence d'une «race» supérieure, qui est comme par hasard celle de ses auteurs et qui se confère à elle-même le droit, non seulement de dominer les autres, mais encore de détruire en son sein les éléments allogènes ou prétendus tels (malades mentaux, infirmes, nomades, juifs)? Autrement dit, un délire paranoïaque et criminel est-il une opinion?

Attention, ceci n'est plus ni une question abstraite, ni un «événement» historique, à examiner tranquillement comme si cela ne nous concernait pas. Il ne

s'agit même pas d'antisémitisme, dans son sens historique et odieusement ordinaire. Les comptables de l'horreur ont beau mégoter les millions de morts des camps d'extermination; ils ont beau banaliser — affreux mot, affreux chose — le nazisme appliqué en le rangeant sur le même rayon de l'Histoire ou de ses «accidents» (dixit J.-M. Le Pen) que les autres monstruosité humaines, trop humaines: massacres d'Arménie, génocide khmer, extermination des autochtones d'Amérique... Ils déplacent délibérément le problème. Car le nazisme, c'est cela, bien sûr, mais c'est encore une autre chose, plus effrayante: il s'agit de savoir si un État peut, en quelque circonstance que ce soit, ôter à un homme sa qualité d'homme. Prendre sa défense, ou même simplement lui conférer le statut d'opinion relevant de la liberté d'expression, revient à admettre comme plausible, comme digne de discussion, une telle éventualité.

Voilà pourquoi, en fin de compte, je pense qu'il serait tristement scandaleux qu'ici ou ailleurs, des institutions universitaires accordent, même par inadvertance, leur hospitalité morale à des infamies. Et que la liberté, si elle avait quelque chose à voir là-dedans, serait gravement menacée par ceux-là même qui ont pour tâche de la défendre et de l'illustrer.

Qui s'intéressera à cette thèse?

SUZANNE JOUBERT

Artiste
Mont-Saint-Hilaire

Je suggère qu'à la différence du terrible programme hitlérien, soutenu par un parti constitué, le plus grand danger du mémoire de Pierre Asselin, danger apparemment méconnu par l'Université Laval, vient de ce qu'il se laissera aisément utiliser par ceux qui, pour des raisons politiques, veulent salir «le projet national québécois» et convaincre de racisme les Québécois de culture française.

Qui d'autre aujourd'hui s'intéressera sérieusement à ce texte marginal, sinon peut-être nos concitoyens juifs dont on comprend avec sympathie le haut-le-cœur mais dont on voudrait qu'ils refusent de tomber dans le piège, malgré les manipulations de ceux que sert leur effroi.

Compétence d'un directeur

MICHEL LAPOINTE

Longueuil

Après avoir lu la lettre de M. Cuniot et écouté le reportage de Radio-Canada dimanche dernier, je suggère à l'Université Laval de remettre en question la compétence du directeur de thèse qui a approuvé de pareilles énormités. Ce faisant, la porte serait ouverte pour une nouvelle évaluation de la thèse controversée.

Après tout, celui qui a approuvé une thèse contenant les extraits auxquels M. Cuniot fait référence n'a peut-être pas le bagage intellectuel requis pour porter ce genre de jugement.

Crier sa liberté

JACQUES LÉGARÉ

Titulaire d'une maîtrise en histoire
et d'un doctorat en philosophie
Université Laval, 1993

La liberté académique doit être absolue afin que la quête de la vérité, tel un oiseau vers le ciel, s'élève le plus haut possible vers des contrées nouvelles. Pierre Asselin, dans sa thèse *Le III^e Reich et le projet national-socialiste* présentée à l'Université Laval sous la direction de Louis Balthazar, mon ancien professeur de sciences politiques, s'en est prévalu. Nous devons respecter son entreprise, dont l'unique mérite, à mon sens, est de réveiller les esprits endormis. En revanche, une vérité fautive pousse la vraie à se défendre. Voilà le principal mérite de la thèse de M. Asselin.

M. Asselin replace le national-socialisme dans son époque et le juge centriste. Voilà une idée intéressante. M. Asselin sait peut-être qu'un Prix Nobel de médecine de cette époque du nom d'Alexis Carrel — humaniste respecté en son temps — prônait rien de moins que les chambres à gaz pour les criminels invétérés! (*L'Homme, cet inconnu*). Il est vrai que de nombreuses idées d'Hitler étaient

d'idées à la mode (antisémitisme, racisme, anticléricalisme, anticommunisme, programmes sociaux, dirigisme économique, etc.). Mais l'assassinat de dirigeants étrangers, l'enfermement des adversaires non violents, l'absorption de la société civile par l'État, le mensonge systématique en diplomatie, le déclenchement de la guerre n'étaient pas des idées de l'époque, mais les idées des criminels de toute époque.

M. Asselin affirme: «L'Holocauste — bien que les Juifs eux-mêmes préférèrent le terme Shoah — n'est pas issu du national-socialisme.» Les pépins viennent d'une pomme, me semble-t-il. La Shoah aurait donc été causée par le libéralisme, par le communisme, par le catholicisme, par le bouddhisme?

J'aime à dire que M. Asselin a le droit de se tromper, et sa quête de vérité doit être soutenue par tous, car la liberté d'expression est combattue dans certains milieux conservateurs et mesquins. M. Asselin doit être soutenu et encouragé dans sa quête de la vérité. Il faut saluer au passage la largeur d'esprit du Congrès juif canadien qui a pris la chose de haut. À l'aune de ce principe même, Hitler avait le droit de hurler contre les juifs s'il les croyait nuisibles à son pays. C'est ce principe même, mollement utilisé contre le chef nazi, qui a amené à la défaite les démocrates des années 30, parce qu'ils ne l'ont pas affirmé avec force dans l'unité avec les démocrates allemands.

Devant l'erreur ou la déraison qui crient, il faut crier sa vérité encore plus fort, et ne jamais baisser les bras. La liberté a le prix de l'énergie que nous mettons à l'assumer, et de l'indicible souffrance de ceux qui n'en ont pas eu assez pour la défendre.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (régions), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines); Michel Garneau (cartooniste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (recteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (médiaculture), Louise Leduc (musique), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutriscat, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène vesque; à l'information politique: Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commissaire). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commissaire). La production: Jocelyne Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Olivier Zurek. LE SERVICE À LA CLIENTÈLE Jocelyne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lalleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR ACTUALITÉS

Tout nouveau, tout beau!

Le Devoir a désormais son téléhoraire

Le Devoir a désormais son téléhoraire. Tout nouveau, tout beau, il s'appelle *Télé choix*. Vous le trouverez aujourd'hui pour la première fois dans notre édition du week-end, où il sera au rendez-vous chaque samedi.

Différent de ses concurrents de bien des manières, *Télé choix* se propose d'être un guide culturel complet permettant aux lecteurs de planifier aussi bien leurs soirées devant le petit écran que leurs sorties culturelles.

La première section de notre nouveau supplément est consacrée aux horaires de télévision. Les horaires quotidiens y sont regroupés par chaîne plutôt que par heure. Les groupes de lecteurs que nous avons consultés ont bien accueilli cette présentation, plus pratique que le traditionnel regroupement par heure. Nous n'avons pas oublié la grille-synthèse quotidienne et, pour aider le lecteur à faire un choix judicieux d'émissions, nous vous proposerons à chaque jour une émission que nous croyons digne d'intérêt.

En deuxième section de ce supplément, les lecteurs trouveront un agenda culturel complet. Cinéma, théâtre, musique, danse, variétés, ateliers, galeries, musées, maisons de la culture. Tout y est, qu'il s'agisse d'activités se déroulant à Montréal, Québec ou Ottawa-Hull.

Ce supplément est le fruit de plusieurs mois de travail que nous avons fait en compagnie de Caroline Desrosiers, Christian Tiffet, Christian Vien, Christian Goulet, Michel Bernatchez, Paul Cauchon, Martin Bilodeau, Normand Thériault et Claude Beauregard. Nous les remercions, de même que nos commanditaires, Loto Québec et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec, ainsi que nos partenaires médias que sont MusiMax, Télé-Québec, RDI, Météo Média, CKAC, CFGL-FM, CIEL-FM et CHRC.

Nous apprécierions recevoir vos commentaires et suggestions qui pourront nous aider à faire les ajustements appropriés. Écrivez-nous par la poste à notre adresse habituelle, par télécopieur au (514) 985-3360 ou encore par courriel à redaction@ledevoir.com en indiquant dans la zone sujet *Télé choix*.

Bernard Descôteaux

EN BREF

Expos: la date butoir repoussée de quelques jours

(Le Devoir) — La date butoir pour fixer l'avenir du club de baseball des Expos à Montréal sera vraisemblablement repoussée de quelques jours. Selon ce que le président du club, Claude Brochu, a indiqué à Radio-Canada, la dernière réunion des actionnaires aura lieu durant la première semaine d'octobre pour des raisons de disponibilités des actionnaires.

Un autre projet d'emprunt contesté à Outremont

(Le Devoir) — Deux mois après que l'administration du maire d'Outremont, Jérôme Unterberg, ait dû reculer devant l'opposition des citoyens à son projet d'emprunt d'une dizaine de millions de dollars, voilà qu'un autre projet d'emprunt — de 2,6 millions celui-là — est de nouveau vigoureusement rejeté par l'Association des citoyens de la ville. Dans un communiqué, ceux-ci expliquent leur opposition par l'incapacité «d'obtenir un exposé clair et précis de l'état des finances de la ville d'Outremont» et refusent que l'administration municipale emprunte pour le «déménagement de la Cour municipale, de la Sécurité publique et de l'aménagement à tout prix d'un poste de police de quartier sur l'avenue Van Horne».



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié le lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé de publication — Enregistrement n° 0858. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

BOURQUE

SUITE DE LA PAGE 1

allez être estomaqués parce ça va être des décisions très dures et très sévères», a soutenu Pierre Bourque lors du débat des chefs qui se déroulait sur les ondes de CKAC.

Entre-temps, des vérifications auprès du cabinet du maire ont permis de constater que personne n'était au courant de ce que venait d'avancer le maire. A sa sortie du studio, M. Bourque a été invité à commenter son empressément, démenti par son entourage politique et par les fonctionnaires municipaux.

Le visage écarlate, mal à l'aise, il s'est borné à dire qu'il allait à la réunion du comité exécutif vérifier l'état du dossier. «Laissez-moi partir. A midi, c'était fait», a-t-il laissé tomber.

Dès lors, le cirque s'est déplacé à l'hôtel de ville. Malgré l'enquête sur le réseau illicite de vignettes VIP, issu du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, et les très nombreuses preuves, dont des bandes vidéo, l'administration était dans l'embarras. Les affirmations prématurées du maire venaient de court-circuiter la procédure juridique pour sanctionner les employés fautifs: selon la convention collective des préposés au stationnement, ces derniers doivent d'abord être avertis avant qu'il y ait une déclaration publique.

L'entourage politique du maire a cherché à maquiller la gaffe politique de Pierre Bourque, offrant aux journalistes une rencontre de presse avec la présidente du comité exécutif, Noushig Eloyan. Mais c'était sans compter sur la volonté de la presse d'obtenir la nouvelle version du maire.

S'est ensuivie une course dans les escaliers de l'hôtel de ville, où les agents de sécurité ont tenté de bloquer aux journalistes l'accès du deuxième étage, où se déroulait la réunion du comité exécutif. Après quelques minutes de

pourparlers avec les agents de sécurité, l'attachée de presse du maire, Madeleine Champagne, est venue faire diversion, permettant ainsi au maire de s'esquiver.

Une course vers l'ascenseur où s'est engouffré le maire, protégé par des agents de sécurité et sa chef de cabinet, a eu lieu. Puis une autre course dans les escaliers pour intercepter le maire qui s'enfuyait dans la salle du conseil municipal où l'assemblée s'appêtait à débiter. Rattrapé par Le Devoir, M. Bourque s'est limité à bégayer en riant nerveusement: «Il faut que j'aille au conseil.»

Aux journalistes qui réclamaient de parler à M. Bourque, Madeleine Champagne a dit qu'«il s'est avancé un peu. Tous les fils ne sont pas attachés». Par la suite, Pierre Bourque a déclaré en Chambre que des procédures conformes aux conventions collectives seront entamées dès que possible.

Mais Pierre Bourque n'était vraisemblablement pas le seul politicien mal à l'aise avec cette affaire. Interrogé sur le risque de laisser l'enquête sur les vignettes au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) plutôt que de la confier à un corps policier indépendant (Sûreté du Québec), le ministre de la Sécurité publique, Pierre Bélanger, cachait mal, hier, que la situation était pour lui un pis-aller.

Prenant note de la résistance du SPCUM à une telle idée et pensant probablement aux enquêtes instituées après l'affaire Matticks, le ministre a déclaré: «Forcer son chemin à Montréal n'aurait pas été la meilleure façon de faire enquête.»

Acceptant de faire confiance au processus mis en branle jusqu'à ce qu'on en dépose le rapport écrit sur son bureau, il a fait savoir qu'il attendait de cette enquête une rigueur et une transparence à toute épreuve. «Il en va de la crédibilité du SPCUM», a-t-il lancé comme avertissement.

PORCS Une crise mondiale

SUITE DE LA PAGE 1

risquant d'envenimer la situation selon la police.

Le problème est que les producteurs de porcs vendent actuellement leur bétail en deçà du prix qu'il a fallu payer pour le produire, soit 110 \$ pour une bête qui en a coûté 140 \$. Plusieurs vendent ainsi à perte depuis décembre dernier. Traditionnellement, l'assurance financée conjointement par le gouvernement et les producteurs permettait à ces derniers d'éponger la perte lorsque le phénomène se produisait. Mais depuis la dernière coupe du gouvernement, en juin 1997, dans le système d'assurance, les producteurs ne reçoivent plus assez d'argent pour faire face à leurs coûts de production.

«Les producteurs de porcs sont au bord de la faillite. 40 % ne sont plus en mesure d'assurer leurs paiements, a révélé Jean-Guy Vincent dit, ce matin, travailler chez eux pour produire un produit de qualité pour la population du Québec et pour l'économie québécoise. Ils veulent que ça se règle, mais ils sont déterminés à rester tant et aussi longtemps que ça ne sera pas réglé.»

Les producteurs réclament le respect de la Loi sur la sécurité du revenu — l'assurance à laquelle souscrivent les producteurs en prévision des coups durs — que le gouvernement avait mise sur pied en 1974. «Le gouvernement doit aussi respecter ses engagements qu'il a pris avec nous, ceux de développer les exportations, a expliqué Clément Pouliot, président de la Fédération des producteurs de porcs du Québec. Les producteurs ont développé l'exportation de façon extrêmement importante au cours des dernières années, on est passé de 250 millions de dollars à 550 millions [de dollars] d'exportation dans 50 pays. On a rempli la commande; maintenant, c'est le gouvernement qui doit remplir ses engagements.»

«Il est trop tard pour reculer, a enchaîné M. Pouliot. Nos investissements ont été importants sur nos fermes pour répondre à la commande du gouvernement.»

La crise de l'industrie porcine est mondiale, a rappelé Laurent Pellerin, président de l'Union des producteurs agricoles, «et toute la congestion que la chute des marchés a provoquée fait en sorte que la viande qu'on a à exporter est maintenant ici, dans les congélateurs. Et c'est la même chose aux États-Unis et en Europe.»

L'UPA a indiqué que, contrairement à ce qui se fait habituellement, elle ne s'est pas entendue avec le ministère lorsque celui-ci a décidé de réduire de 10 \$ par bête le montant versé pour atteindre les coûts de production. «Pour une ferme moyenne, ça représente de 50 000 \$ à 60 000 \$ en soutien par mois, ce qui est tout à fait intolérable. C'est plus que la partie qui est reconnue pour le salaire de la famille qui travaille à la ferme», a révélé M. Pellerin.

Prévisions à la baisse

Les producteurs tiennent à rappeler qu'ils négocient de-

puis le printemps avec le gouvernement pour trouver des pistes de solution. «La sensibilité à la question n'est pas là. Il y a même une contestation des informations qu'on véhicule sur la situation financière des entreprises.»

«La situation s'envenime, et les prévisions pour les quatre prochains trimestres sont dramatiques, avec des prévisions de prix extrêmement basses pour toute l'année 1999», a dit Laurent Pellerin. Depuis l'an dernier, les prix ont chuté de plus de 50 %. «Il n'y a aucun espoir que les prix vont se redresser et on ne voit aucun message d'encouragement ou de sécurité du gouvernement.»

L'annulation de la coupe de l'an dernier «répondrait» à la demande des producteurs et «réglerait le problème pour une très grande majorité», a expliqué Clément Pouliot.

Il n'y a pas que les producteurs qui écopent de la chute des prix. Tous ceux qui dépendent de près ou de loin de l'industrie sont coupés. Des entreprises de machinerie agricole font des mises à pied, celles qui vendent de la moulée en passant par les vétérinaires, 30 000 emplois dépendent de la santé du cochon. «En connaissez-vous beaucoup des industries qui ont une activité économique de 3,7 milliards? Vous comptez ça sur les doigts de la main, a lancé sèchement le président de la Fédération, Clément Pouliot. Si le gouvernement a besoin d'une calculatrice pour compter les impacts économiques de l'industrie porcine au Québec, on va lui en fournir une...»

«D'ici un mois, on liquide tout...»

Les producteurs disent jouer le tout pour le tout en maintenant leur siège sur l'autoroute 20. Avec des pertes de 2000 ou 3000 \$ par semaine depuis des mois, beaucoup de producteurs interrogés ne prévoient pas pouvoir tenir jusqu'à Noël, voire jusqu'à la fin du mois d'octobre. «Celui qui nous vend notre grain, il faut qu'il soit payé, a expliqué un producteur de Farnham. Mais les fournisseurs ne font plus de crédit, ils arrivent un matin en voulant être payés, sinon ils ne fournissent plus. Ça m'est arrivé. On achète alors une petite quantité juste pour la semaine, pas plus. On ne tiendra pas quatre autres trimestres. Si ce n'est pas réglé d'ici trois semaines ou un mois, chez nous, on devra liquider.»

A 110 \$ pour un porc de 100 kilos, c'est du jamais vu dans l'industrie. «Des prix des années 1950!», a lâché un producteur. Les uns approchent dangereusement de leur limite de crédit, les autres commencent à gruger les REER et tous espèrent que leur institution financière ne soit pas trop sévère pour le remboursement des prêts contractés. «Moi, j'ai vu un producteur d'une soixantaine d'années qui pleurait parce qu'il ne savait pas ce qui allait lui arriver. Ça fait une quarantaine d'années qu'il est dans l'industrie. C'est très dur.»

«Si je pouvais prendre mon inventaire de porcs et le mettre dans une grange en attendant que les prix montent... Mais je ne peux pas faire ça, il faut que je les nourrisse et que je les emmène à l'abattoir. Même s'il ne me donnait que 0,25 \$ la livre, je n'aurais pas le choix...»

PLAMONDON

«Victor Hugo est un grand poète que j'admire mais je ne trouve pas que c'est un grand parolier»

SUITE DE LA PAGE 1

la télévision française se passionne pour le non moins célèbre roman d'Alexandre Dumas, *Le Comte de Monte-Cristo*. Gérard Depardieu (qui incarne le comte) jouera aussi bientôt Quasimodo à la télévision.

«Il n'y a pas beaucoup de bonnes histoires, dit Plamondon. Le XIX^e siècle en a fourni plusieurs. Ces personnages font partie de l'imaginaire, même de celui des gens qui ne lisent pas. [...] Les romans de cette époque étaient très cinématographiques. De Dostoïevski à Stendhal, les écrivains racontaient des histoires passionnelles dans des climats épiques. Aujourd'hui, c'est le cinéma qui a remplacé cette forme de roman.»

Plamondon n'a pourtant pas succombé au Moyen Âge de pacotille de Hugo. Il a remplacé les jeux de la cour des miracles par les sans-papiers de Belleville et la cathédrale Notre-Dame par l'église Saint-Bernard, occupée l'an dernier à Paris pendant plusieurs semaines.

L'opéra qu'avait lui-même écrit Hugo, en 1835, sur les amours de Quasimodo et Esmeralda n'a pas inspiré Plamondon. «Victor Hugo est un grand poète que j'admire, mais je ne trouve pas que c'est un grand parolier.» Comme tous les films inspirés de son œuvre, Hugo avait lui-même changé la fin en happy end. Plamondon, lui, l'a respectée, même si, contrairement au livre, il fait mourir Esmeralda en héroïne.

«Le défi, c'était d'écrire à partir de l'histoire de quelqu'un d'autre. Si le livre avait été en vers, j'aurais eu du mal. Mais les dialogues du roman sont minimalistes. Ça crée de beaux sujets de monologues intérieurs qui font de belles chansons. Mon rôle était de mettre tout ça à la première personne. Dans le roman, Quasimodo ne parle pas de sa laideur. Frolo ne dit pas son refoulement sexuel. [...] Et puis, ça fait 20 ans qu'on me demande de raconter l'histoire de Starmania. Avec Victor

Hugo, au moins, on ne me demande pas de quoi ça parle!»

L'exilé de Guernesey n'a pourtant pas toujours été une carte de visite. «Le patron du théâtre Mogador m'a dit: "Non. On a fait Les Misérables, on ne va pas faire Notre-Dame de Paris." Chose certaine, «si on avait fait une reconstitution en costumes d'époque, on se serait cassé la gueule.»

Luc Plamondon n'avait jamais lu une ligne d'un roman de Victor Hugo avant de se mettre au travail. Pas plus d'ailleurs que de Balzac ou des auteurs de cette époque. Adolescent, il s'intéressait plutôt à Sartre et à Camus. «Je ne suis pas un grand lecteur de romans.»

Chose certaine, Notre-Dame ne pouvait tomber à un meilleur moment, dit-il. «Il y a cinq ans, on était en pleine éclipse du rap et du hip-hop. Là, on tombe pile dans un retour aux grandes mélodies: Céline Dion, Lara Fabian, Laurent Pagny, etc. On est en plein dedans.»

Alors qu'on se bousculait pour participer à la production, Noa, la vedette israélienne qui chante Esmeralda sur le disque, a refusé de jouer dans le spectacle. «Après tout, Fabienne Thibault a interprété Marie-Jeanne 24 fois et Maurice six mois. Noa ne se voyait pas chanter tout un spectacle dans une langue qu'elle ne connaît pas.» Sans compter que l'engagement aurait supposé un arrêt d'un an dans ses activités. C'est donc la Française Hélène Séguara qui le remplace, entourée des Québécois Daniel Lavoie, Bruno Pelletier, Luck Mervil et Garou et des Français Patrick Fiori et Julie Zenatti.

Ces derniers mois, Plamondon a dû raccourcir le spectacle d'une heure. Il fait maintenant deux heures dix minutes. Quoi qu'il en dise, le pari comporte quelques risques. En faisant appel à Gilles Maheu pour la mise en scène, Luc Plamondon a voulu fusionner le monde de la variété à ceux du théâtre et de l'opéra. Maheu s'est entouré de créateurs qui n'avaient jamais travaillé à des comé-

Les libéraux contestent l'élection dans Sherbrooke

PRESSE CANADIENNE

L'organisateur en chef du Parti libéral du Canada pour le Québec, Alfonso Gagliano, demande à Elections Canada d'enquêter sur la transmission présumée d'un rapport sur l'inscription d'électeurs dans le cadre de l'élection complémentaire dans Sherbrooke. M. Gagliano a fondé sa demande d'enquête sur la foi d'un reportage entendu sur les ondes de la radio de CHLT à Sherbrooke.

Notre-Dame des sans-papiers L'opéra rock de Luc Plamondon semble assuré d'un triomphe

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

L'histoire commence au pied d'un mur et se termine au pied d'un mur que le désir ne parvient pas à faire tomber malgré deux heures dix de spectacle et 25 chansons d'un lyrisme souvent débordant. Hier, soir, à l'occasion de la première de *Notre-Dame de Paris*, Luc Plamondon, Richard Cocciante et Gilles Maheu nous ont livré une fable vivante et actuelle sur le désir, le désir refoulé qui ne parvient ni à changer le monde ni à abattre les murs.

S'il fallait en juger par l'ovation des 3800 spectateurs entassés hier au Palais des congrès, l'opéra rock (qui vend actuellement 12 000 billets par jour à Paris) semble d'ores et déjà assuré d'un triomphe. Non seulement à Paris mais aussi dans les villes de Belgique, de Suisse et du Québec où sa venue est planifiée. On pense déjà sérieusement à une tournée mondiale (Tokyo, Paris, Moscou), nous confiant d'ailleurs un régisseur.

Dans un décor de pierre où les pas des hommes sont fossilisés et où les artistes semblent surgir de la terre, le metteur en scène Gilles Maheu a exploré toutes les possibilités du genre sans pour autant en repousser les limites.

A de nombreuses reprises, l'auteur du *Dortoir*, qui a recruté des collaborateurs de prestige, nous surprend. Comme lorsque les danseurs se transforment en battant de cloches, qu'il dessine une rue Saint-Denis (traditionnellement la rue de la prostitution à Paris) délirante ou que d'immenses gargouilles viennent hanter la scène. Maheu offre une mise en scène soignée qui sait parfaitement soutenir les chansons plus faibles et se mettre en retrait lorsque celles-ci s'imposent par elles-mêmes.

Bruno Pelletier, qui interprète le poète Gringoire, mène littéralement le bal malgré des arrangements sirupeux et des musiques que les artistes traînent parfois comme un boulet. Il préside à la fête des fous avec une aisance surprenante. Sa voix est une de celles qui tombent parfaitement. Il est admirablement soutenu par Garou, l'interprète de Quasimodo, le pape des fous, borgne, bossu, bancal et sourd, qui reste la révélation de cette production.

Luck Mervil, qui interprète Clopin le chef des sans-papiers, offre aussi une performance plus qu'honnête lorsqu'il mène ses clandestins à l'assaut des CRS ou qu'il descend du ciel sur une poutre de métal. Daniel Lavoie, le curé Frolo, se sort parfaitement d'un rôle ingrat et de textes parmi les plus difficiles.

Hélène Ségara, qui a remplacé à pied levé Noa dans le rôle d'Esmeralda, ne représente pourtant que l'ombre pâle et affaiblie de cette «fille de grand chemin» qu'elle est censée être. Comme si Esmeralda était soudain devenue une bohémienne des beaux quartiers et semblait dépassée par le drame qui se déroule sous ses yeux.

En fait, les auteurs ont écrit une partition où les femmes, simples objets de désir, sont étrangement absentes de l'action et manquent de caractère. Peut-être ici aurait-il fallu trahir Hugo.

Ne cherchez pas les cathédrales, le décor de Christian Ratz ne les évoque que par des stigmates et de grandes gargouilles. Comme les danseurs du *Dortoir* se lançaient des lits de fer, ceux de *Notre-Dame de Paris* se lancent des barrières mobiles qui servent à retenir les manifestants. Les danseurs s'accrochent au mur comme des sculptures vivantes.

Est-ce la loi du genre? Malgré plusieurs moments exceptionnels, il manque parfois à tout cela comme une sauvegarde que Victor Hugo avait su exprimer. Malgré les acrobates qui escaladent le mur et les ombres gigantesques qui se projettent en tout sens, Maheu peint une cour des miracles (qui est en réalité un groupe de sans-papiers) encore un peu trop sage.

Parî tenu, donc, même si la folie n'est pas toujours au rendez-vous.